

Préfiguration d'un futur Contrat Territorial sur le bassin versant de l'Aron

27-05-2021



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Communauté
de communes
Amognes Cœur du Nivernais



MORVAN
sommets & grands lacs

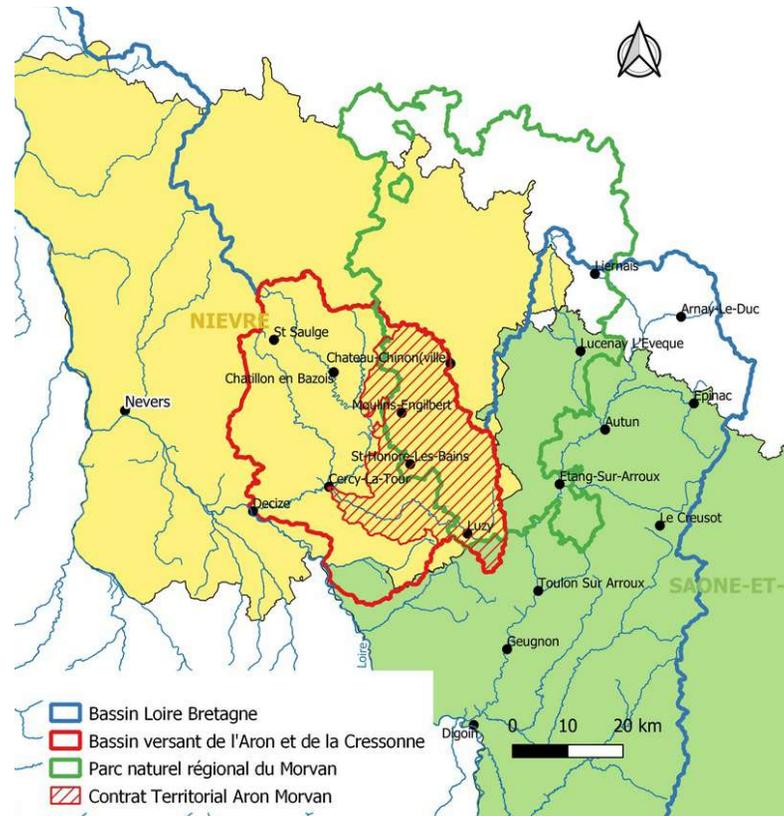
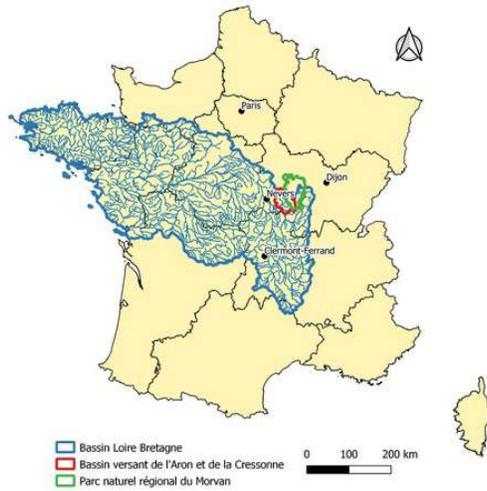




01 Contexte et historique de la démarche



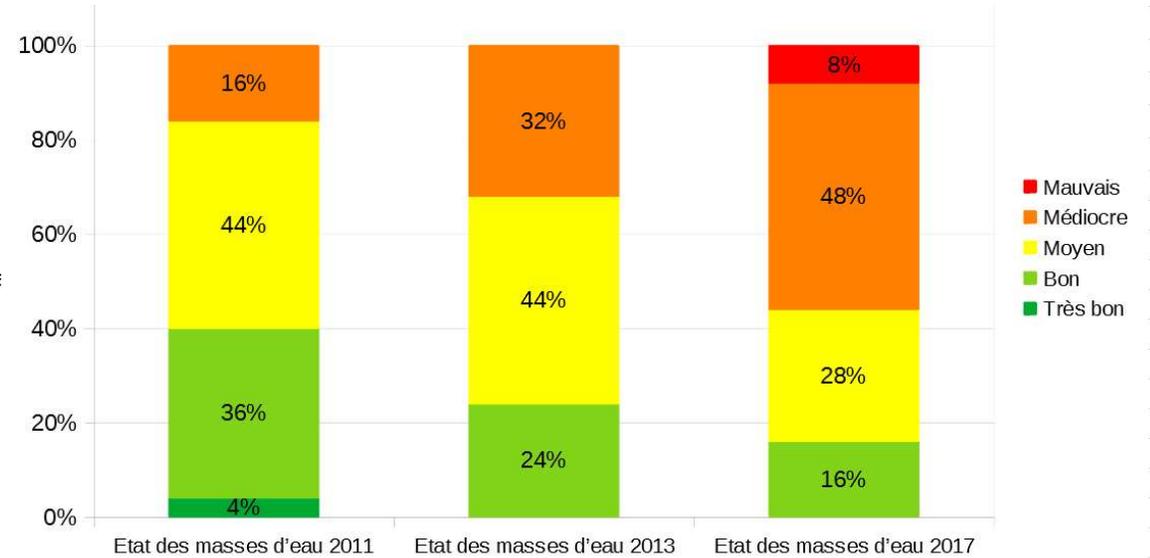
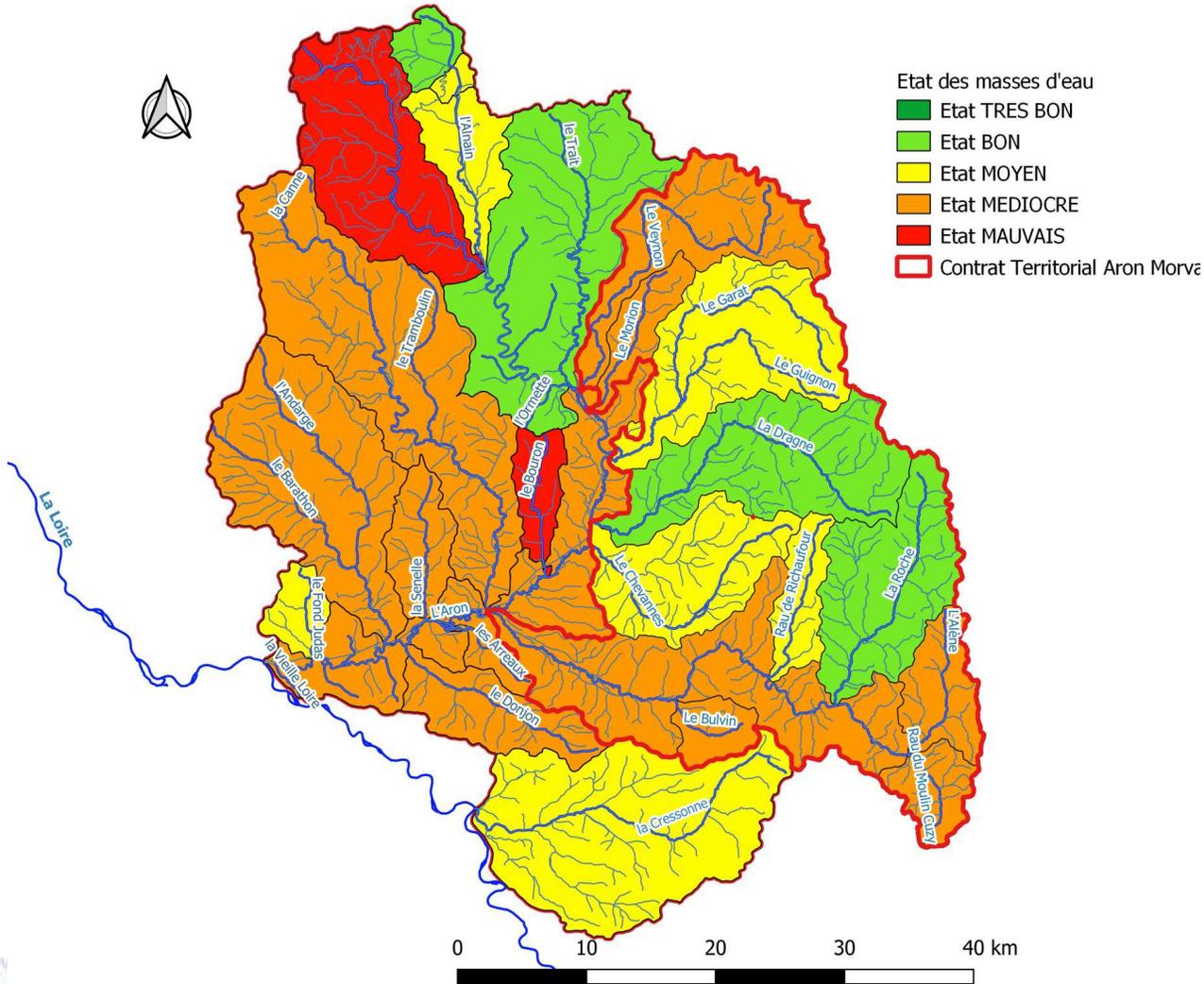
Le bassin versant de l'Aron



- En amont du bassin Loire-Bretagne
- 2100 km de cours d'eau
- 25 masses d'eau
- 1900 km²

→ *Un bassin versant à haut potentiel*

Les enjeux



Aucune masse d'eau en Très Bon état

- 16 % des masses d'eau en **Bon état**
- 3/4 des masses d'eau du territoire en **état Moyen et Médiocre**
- 2 masses d'eau en état écologique **Mauvais**

Les enjeux

- Qualité de l'eau
- Qualité des milieux aquatiques
- Étiage
- Continuité écologique

- L'Aron = axe grand grand migrateur
- 5 réservoirs biologiques
- + de 300 Obstacles à l'écoulement



- Un patrimoine riche, 50 espèces patrimoniales, 29 espèces d'intérêt communautaire, de nombreuses zones humides



- Des enjeux pollutions diffuses (P, N, pesticides)



- 3/4 Masses d'eau en risque morphologie

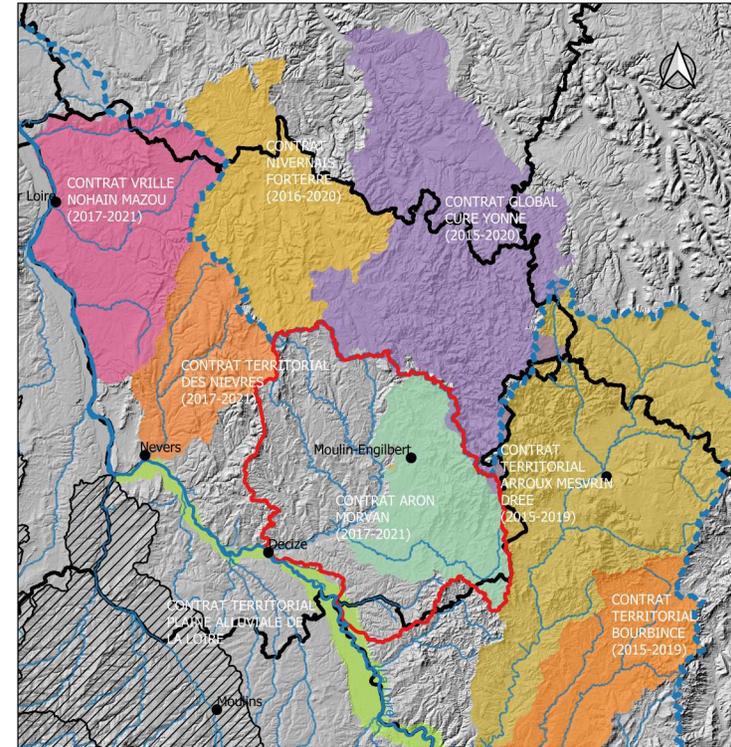
- Des rivières sensibles aux étiages, 45,8 % Masses d'eau en risque hydrologie

Le contexte

- Une ressource vulnérable mais à haut potentiel
- Objectifs d'atteinte du « bon état » fixés par la Directive Cadre Européenne de l'Eau – DCE
- La compétence GEMAPI devenue obligatoire pour les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018, une organisation des territoires par bassin versant
- Des premières actions mises en œuvre à travers deux contrats territoriaux sur l'Aron, une volonté des élus localement

=> Le bassin versant de l'Aron doit se doter d'une gestion globale et concertée

Une solution > un contrat territorial



Qu'est ce qu'un **Contrat Territorial** ?

- **Programme volontaire d'intervention multithématiques**
- Outil financier créé par l'AELB sur une **durée de 2 x 3 ans**
- **Engagement contractuel entre :**
 - Collectivités locales : conseil régional, conseil départemental, EPCI, syndicats intercommunaux
 - Etat : préfet des départements
 - l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- **Trois documents à produire :**
 - Stratégie territoriale
 - Feuille de route
 - Contrat Territorial



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Quel Calendrier ?

- **Phase 1 en 2020 :**
 - diagnostic de l'état des ressources en eau, partagé en COPIL sept. 2020
 - 4 ateliers avec les EPCI du BV entre nov. 2020 et janv.2021

- **Phase 2 en 2021 :**
 - fév 2021 : Objectifs et axes d'actions d'un futur contrat, premier estimatif de budget
 - **COPIL n°4 : le 4 juin 2021, budget actualisé, fiches actions, scénarios de gouvernance**

→ Objectif : quels enjeux et quels moyens d'actions ?

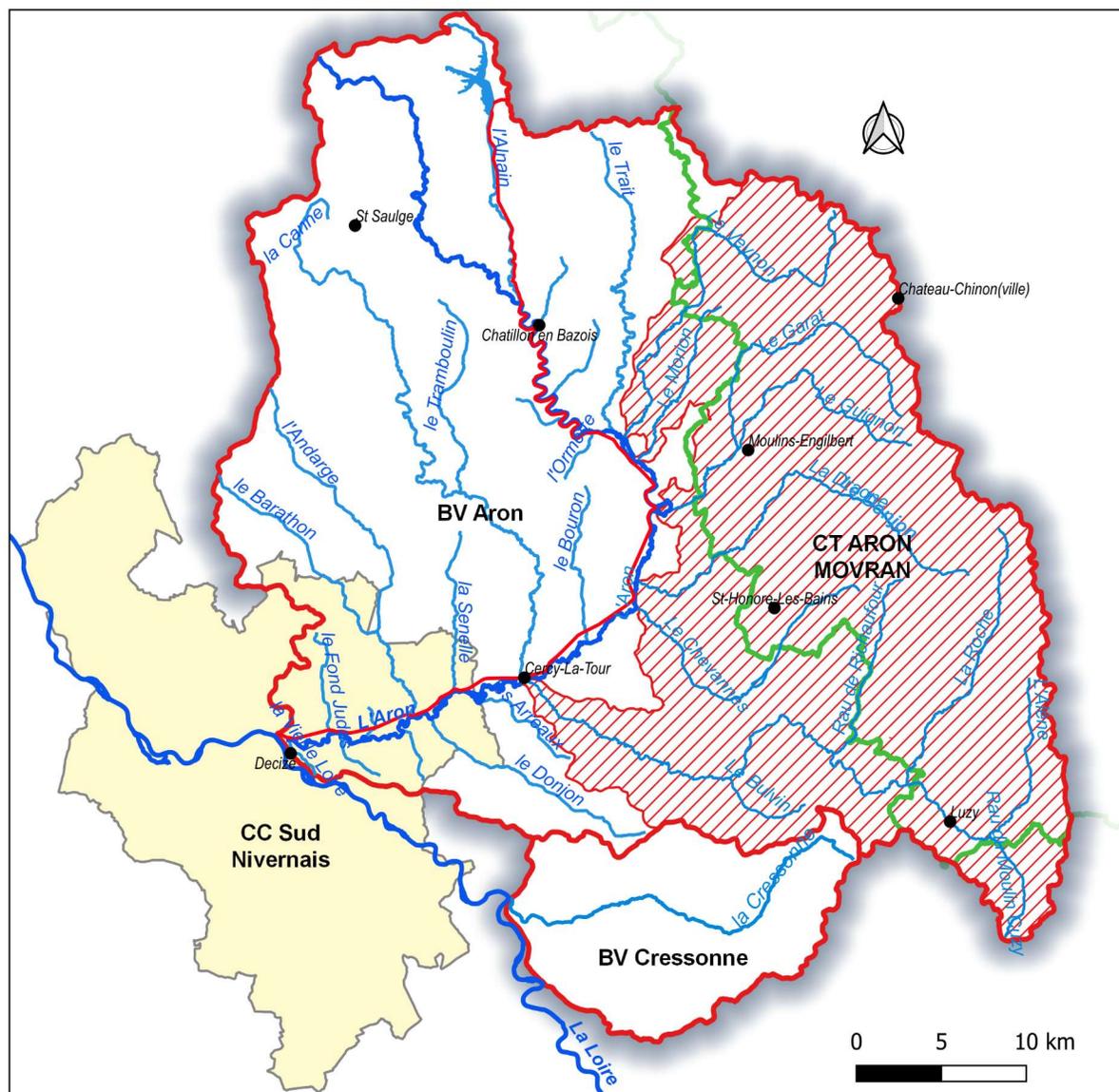
→ Objectif : élaboration d'un Contrat Territorial et dépôt d'une candidature à l'Agence de l'eau cette année, début des actions en janv. 2022

→ Un choix des EPCI concernant le scénario de gouvernance en juin – juillet 2021 pour pouvoir avancer



02 Contexte :
*quel enjeux et
rôle pour la CC
SN ?*

La CC Sud Nivernais : un territoire clef à la confluence de l'Aron et de la Loire



- Cours d'eau
- CC Sud Nivernais
- CT Aron Morvan
- Futur CT BV Aron
- Parc naturel régional du Morvan

- **Un territoire clef à l'aval du bassin versant : confluence Aron et Loire**
- **132,8 km de cours d'eau**
- **5 masses d'eau : l'Aron, le Fond Judas, l'Andarge, le Donjon, la Senelle**
- **La CC SN représente 5,8 % du BV Aron**
- **20,6 % de la CC SN est comprise dans le BV de l'Aron**
- **7 communes**
- **4541 habitants (INSEE 2017)**

Commune	Superficie (km ²)	% com dans le BV	Population (INSEE 2017)	Pop. proratisée
Champvert	46,5	100%	822	822
Decize	48,4	15%	5831	863
Devay	12,5	36%	483	174
La Machine	18,1	38%	3549	1342
Saint-Léger-des-Vignes	9,1	50%	2058	1024
Thiangés	12,9	100%	184	184
Verneuil	27	100%	331	331

La CC Sud Nivernais : des rivières à la porte d'entrée du BV Aron à préserver

Andarge
Etat écol 2017 : médiocre
Obj. Env. : 2021
PC : médiocre (NO3, NO2, O2)
Biol : moyen (IBD, I2M2)
Risques : hydro

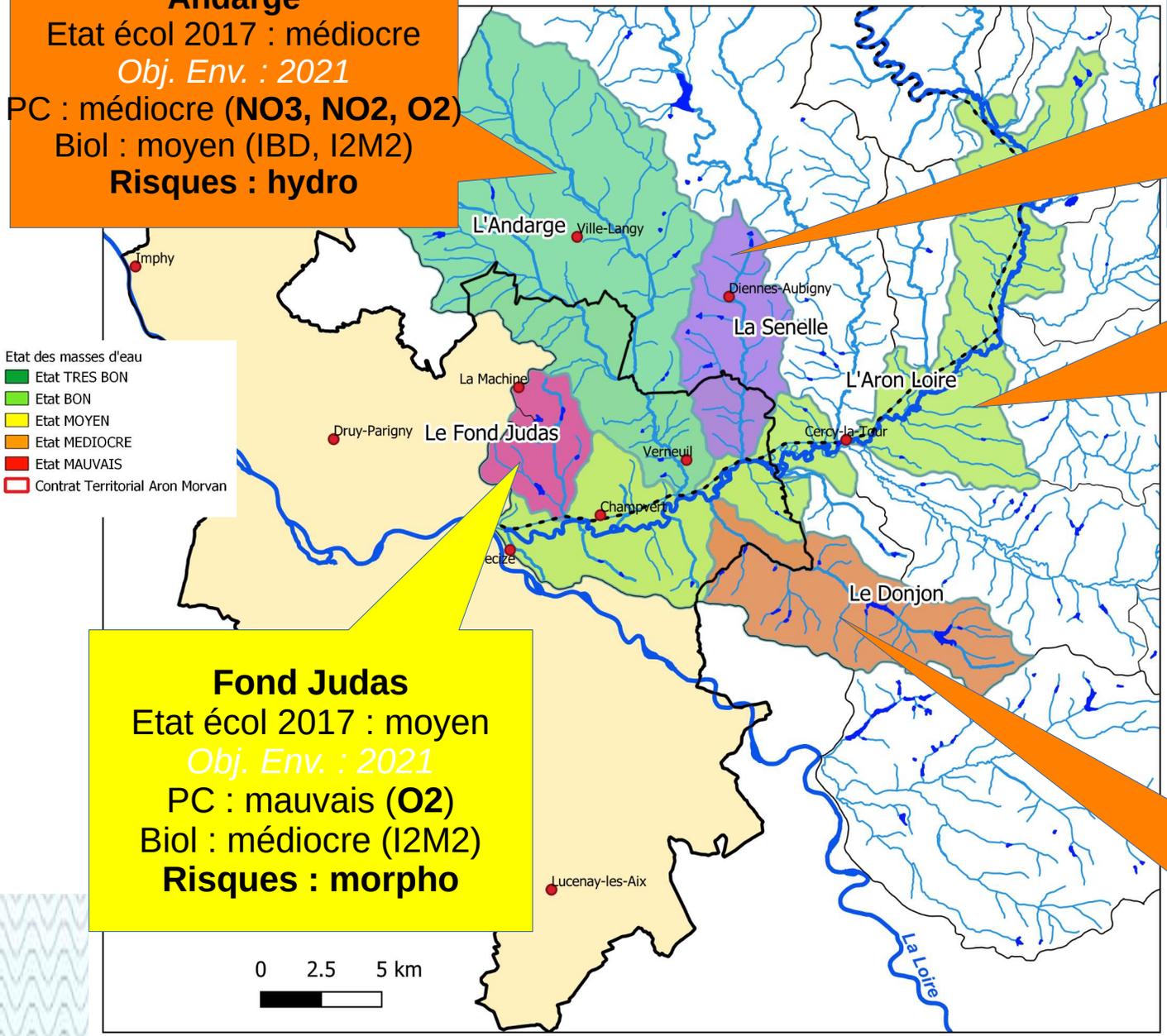
Senelle
Etat écol 2017 : médiocre
Obj. Env. : 2021
PC : médiocre (O2)
Biol : médiocre (IPR)
Risques : hydro, pesticides

Aron Loire
Etat écol 2017 : médiocre
Obj. Env. : 2021
PC : moyen (O2)
Biol : médiocre (IBD)
Risques : morpho, continuité

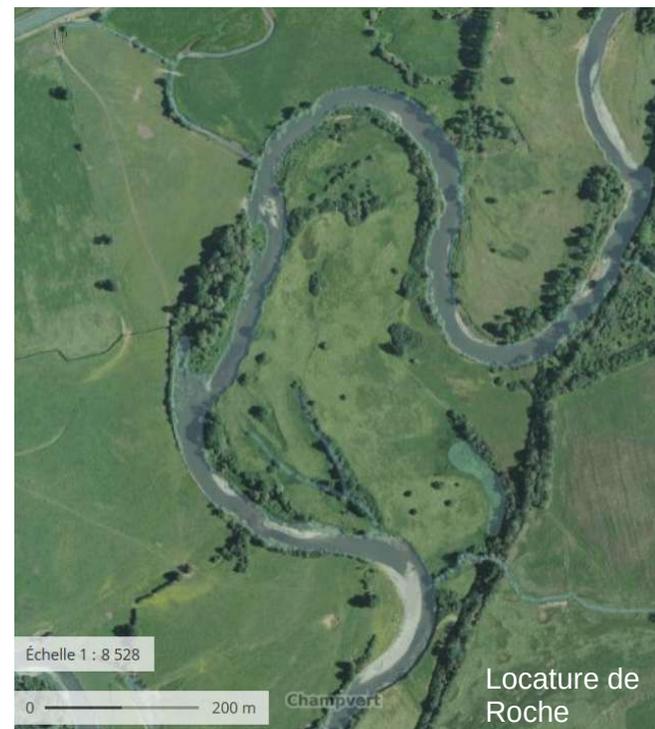
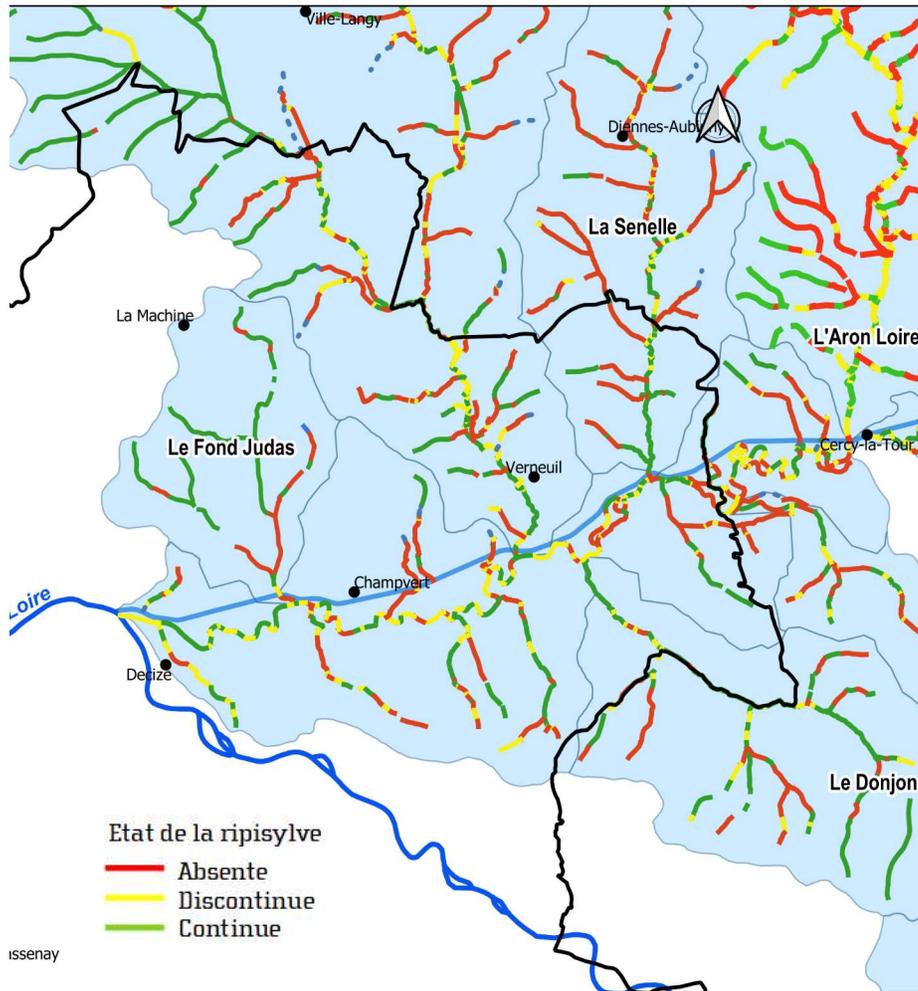
Fond Judas
Etat écol 2017 : moyen
Obj. Env. : 2021
PC : mauvais (O2)
Biol : médiocre (I2M2)
Risques : morpho

Donjon
Etat écol 2017 : médiocre
Obj. Env. : 2021
PC : médiocre (COD)
Biol : médiocre (I2M2, IPR)
Risques : morpho

Des pollutions diffuses

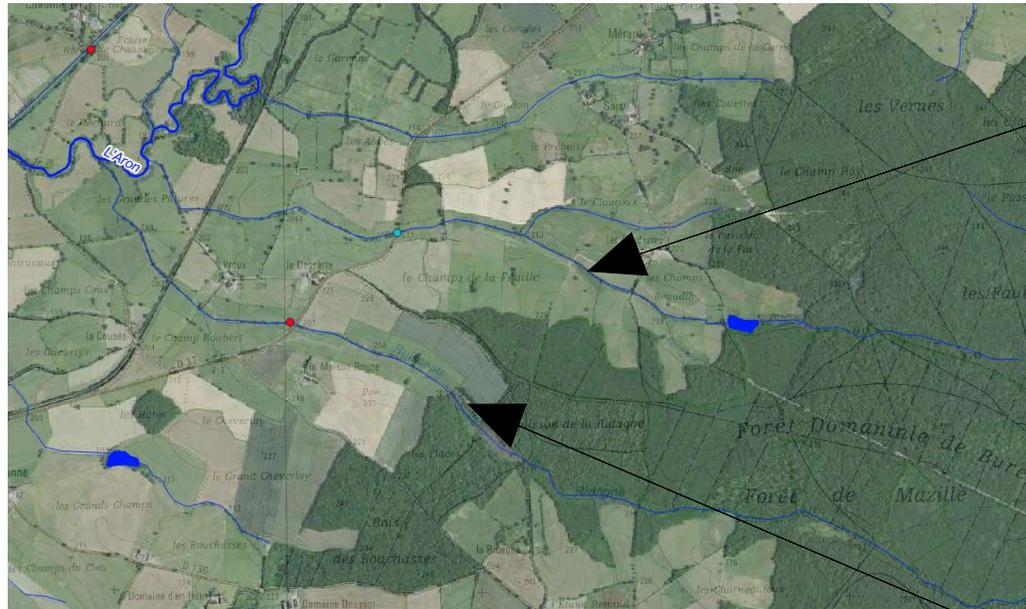


La CC Sud Nivernais : *une belle vallée de l'Aron relativement préservée*



- Un belle vallée de l'Aron : méandres et bras, tracés en lacets
- → 3 ME Fond Judas, Aron et Donjon en « risque morphologie 2019 » d'autres tronçons clefs

La CC Sud Nivernais : *des petits affluents dégradés mais à potentiel*



Ru du champ de la Feuille



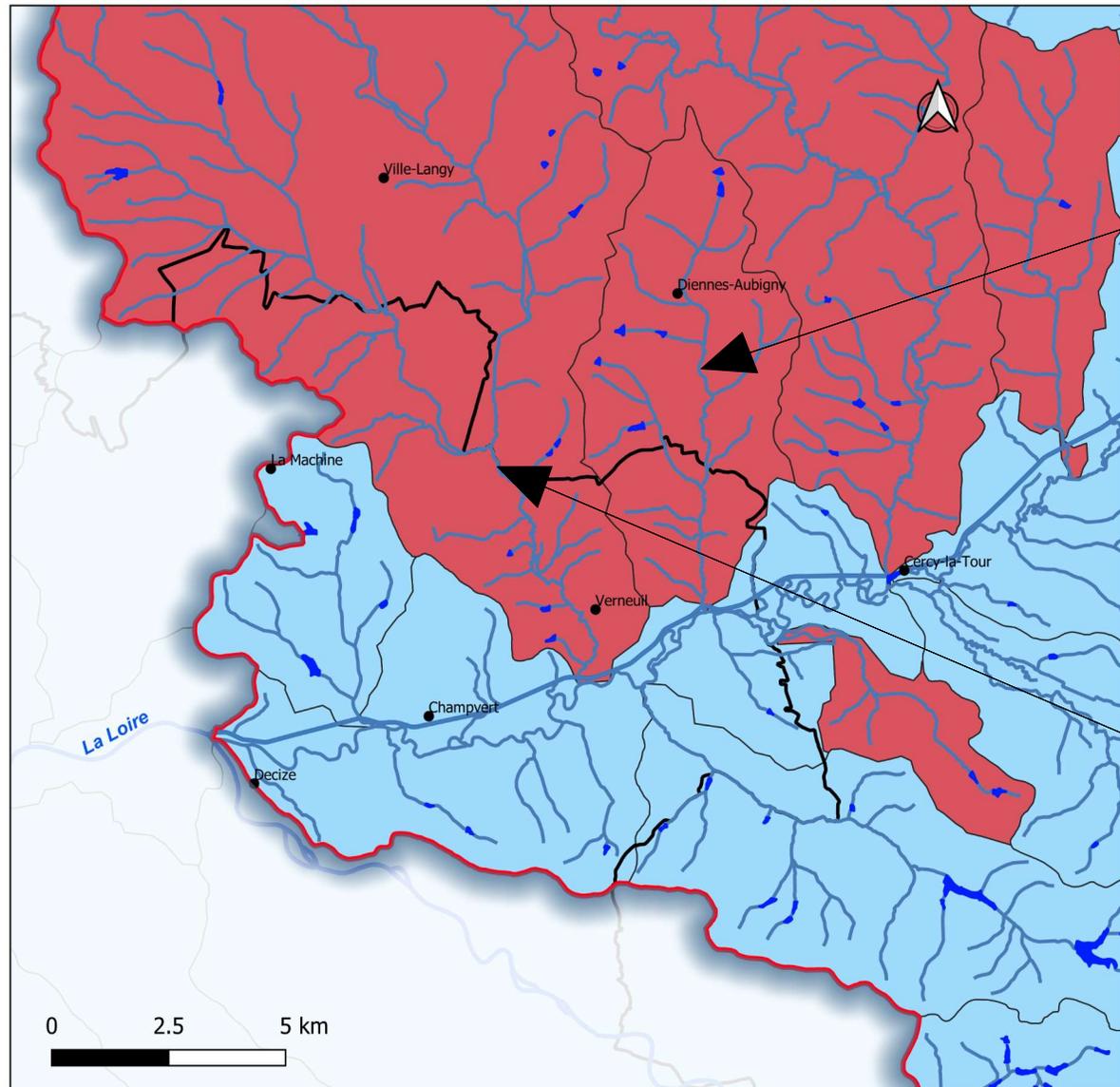
- Des petits affluents de l'Aron fortement dégradés mais à potentiel pouvant être restaurés
- La confluence d'affluents plus grands de l'Aron : des portes d'entrées à préserver
- → 3 ME Fond Judas, Aron et Donjon en « risque morphologie 2019 » d'autres tronçons clés



Ru de Ridagne



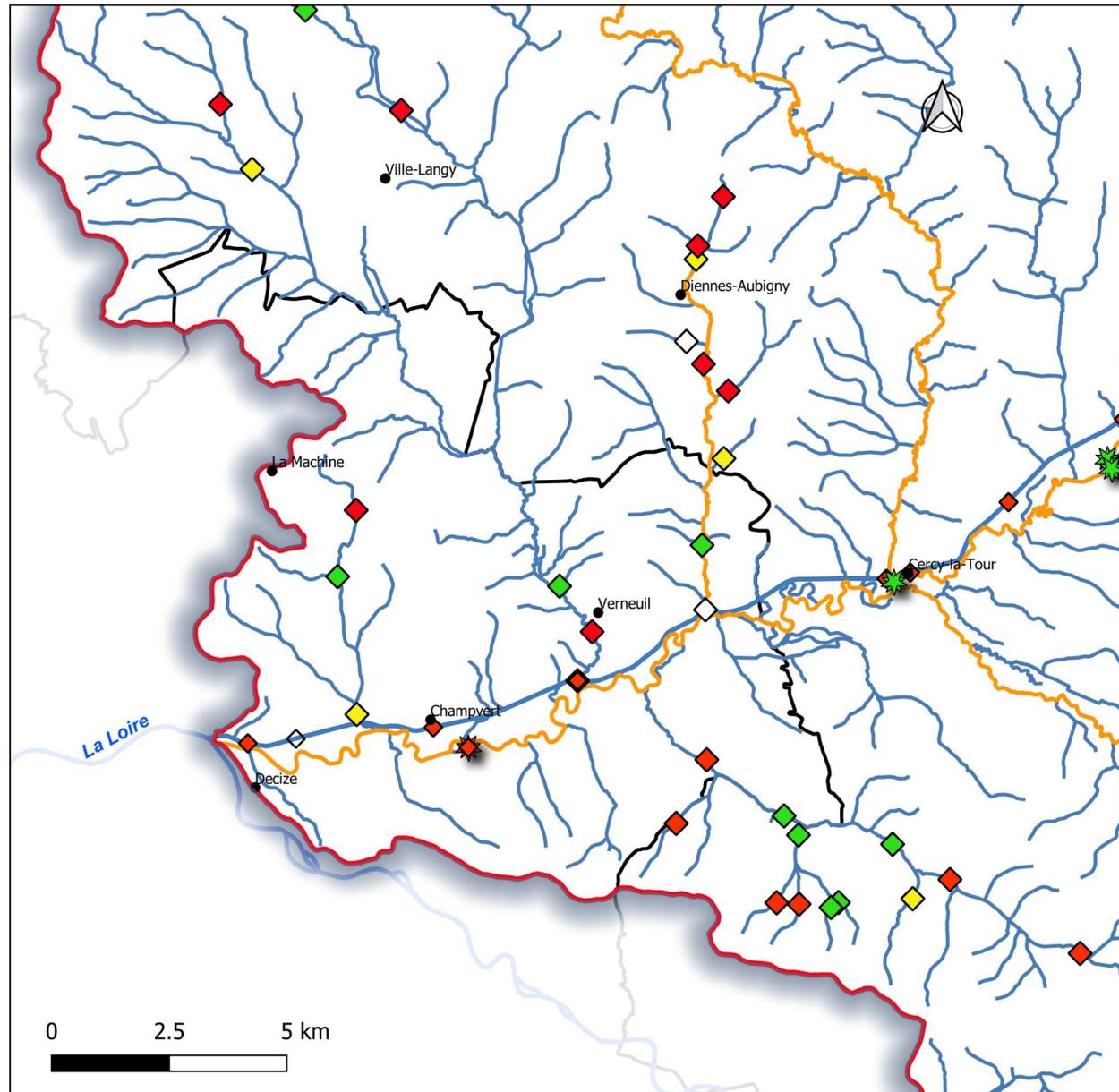
La CC Sud Nivernais : *des petits affluents dégradés mais à potentiel*



- Des cours d'eau sensibles aux étiages dont la préservation écologique participera à leur résilience face aux sécheresses et de soutenir les usages



La CC Sud Nivernais : *Des axes clefs à préserver*



- **15 obstacles** à la continuité écologique, dont **8 infranchissables** (écluses, ponts sous route, moulins, étangs)
- Enjeux clefs pour l'accès sur
 - l'Aron (Moulin de la Fougère), et sur des affluents de l'Aron
 - comme le Fond Judas (Radier sous route D136),
 - le Donjon (Moulin de Faye)

La CC des Amognes Coeur du Nivernais : *un territoire clef pour le BV de l'Aron*

- *Un beau potentiel de l'Aron en aval, une vallée à préserver*
- *Des petits affluents à potentiel où des actions pouvant permettre un gain écologique significatif peuvent être mises en œuvre*
- *A la confluence d'affluents plus grands pouvant être restaurés*
- *Des axes clefs à maintenir et rouvrir*
- *Une culture sur les rivières à s'approprier*
- *Aider les communes pour la gestion des rivières, la mise en valeur de leur potentiel, la conciliation des usages, préserver la qualité de l'eau*
- *Mieux connaître les milieux et prévenir le changement climatique, participer à une démarche collective sur l'équilibre quantitatif du bassin versant*



03 Le Programme d'actions

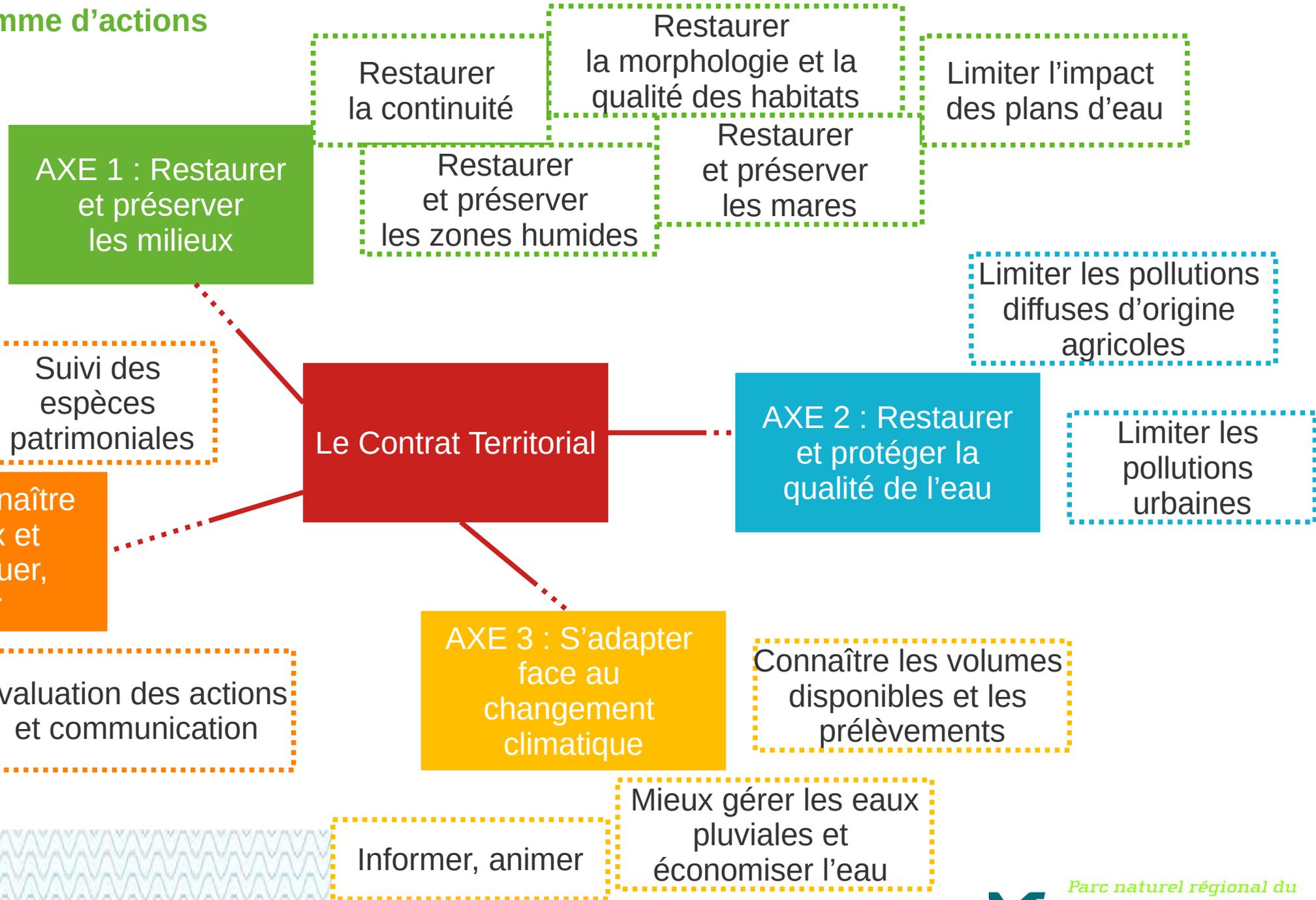


Les Objectifs validés lors du COPIL n°3

Objectif général : « préserver la ressource en eau et les milieux associés dans le bassin versant pour assurer le bon état des masses d'eau, l'équilibre et la conciliation de tous les usages, en assurant la disponibilité de la ressource en eau de qualité et en quantité à l'avenir ».

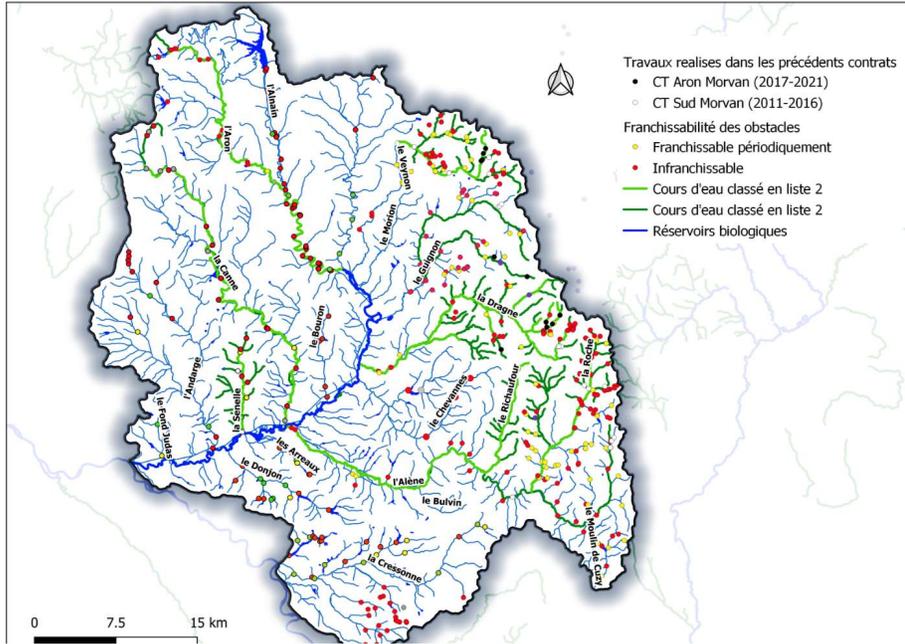
- **Préserver et restaurer les rivières et les milieux aquatiques** associés à travers la restauration de continuité, de la morphologie, des zones humides, pour assurer leur résilience face au changement climatique ;
- **Préserver et restaurer la qualité de l'eau** en diminuant les sources de pollution et la conciliant les différents usages de la ressource ;
- **Sécuriser la ressource en eau et s'adapter face au changement climatique** en optimisant la gestion de la ressource et des volumes consommés face au changement climatique, qui permette de concilier les différents usages et d'économiser l'eau.
- **Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel** remarquable associé aux milieux aquatiques et humides ;

Le Programme d'actions



AXE 1 : Restaurer et préserver les milieux

Restaurer la continuité



→ **Effacements de chutes où impact écologique important** : libre circulation piscicole, et sédimentaire, résilience face aux étiages, incision du lit en aval de l'ouvrage, érosion

Pression continuité- issu du diagnostic et de l'état des lieux du SDAGE 2019

- Contour bassin versant de l'Aron et de la Cressonne
 - Risque continuité SDAGE
 - Risque SDAGE
 - Risque continuité diagnostic
 - Pression faible
 - Pression moyenne
 - Pression forte
 - Pression très forte
 - Masses d'eau plan d'eau
- 0 7.5 15 km

- Coût** : petit ouvrage ~5000 €
- Gros ouvrage ~70000 € à 100 000 €
- Financement** : 60 % AELB, 20 % Région, 20 % collectivités
- MaO** : Syndicat-PnrM / Fédé58/CD58
- Objectif** : 8 gros ouvrages + 21 petits ouvrages sur les axes décisifs
- Budget total** : 1 M€ sur 6 ans

AXE 1 : Restaurer et préserver les milieux

limiter l'impact des plans d'eau

ment la qualité du ruisseau.



Étang Narlin avant l'effacement

consent supérieur de la pêche, FDAAPFMA 21, AAPFMA.



Étang Narlin juste après l'effacement



Étang Narlin 3 ans après l'effacement

+ **Paysages**, des espaces de détente et de loisirs individuels. Bien gérés, ils peuvent être le **support d'activités économiques**.



- Leur **abondance**, leur **densité** et souvent l'**absence d'une gestion appropriée** engendrent néanmoins des impacts sur les usages de l'eau (pêche, eau potable, baignade), sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité :

→ **Qualité de l'eau** (accumulation de nutriments et de **polluants**, eutrophisation), **réchauffement de l'eau**, **espèces invasives**, **morphologie à l'aval**

→ **Quantitatif** :

*interception des les eaux de ruissellement participe épuisement des nappes d'accompagnement des rivières. **A l'aval des plans d'eau : diminution Q annuel de 7 % à 35% + diminution saisonnière des débits d'étiage et de crue.** Accentué en série.

* Surface d'**évaporation préférentielle** : surplus de pertes hydriques avec 2 à 3 L évaporés par m² de plan d'eau en climat tempéré

+ de **3300 plans d'eau** dans la Nièvre, peu sont **régularisés**, + de **170 étangs** dans le BV 10 ME avec une forte proportion d'étangs pouvant impacter, 6 en risque hydrologie

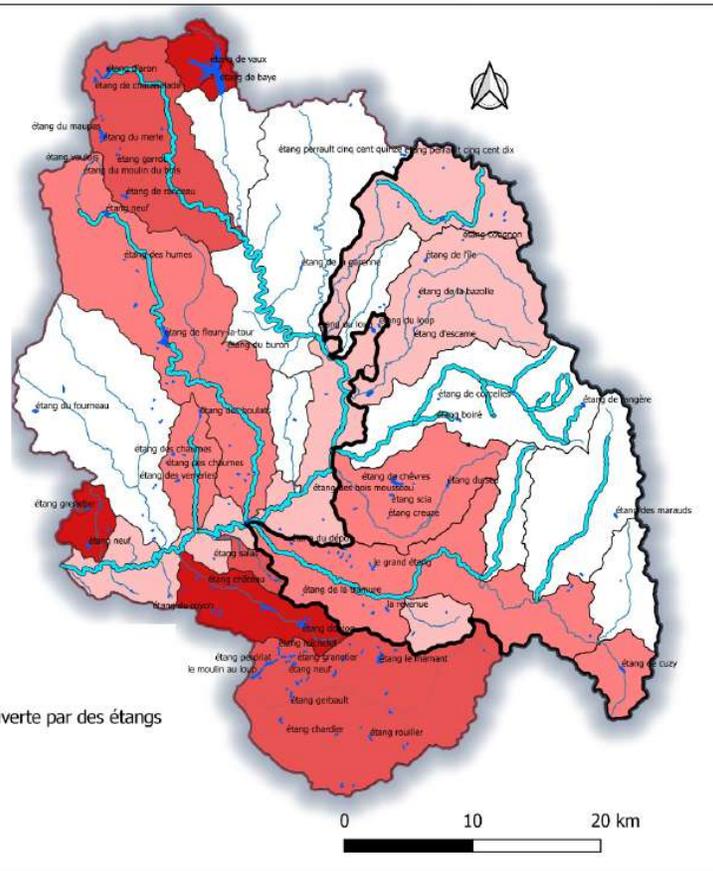


Figure 82: Densité d'étang par masse d'eau (BD CARTHAGE)

AXE 1 : Restaurer et préserver les milieux

limiter l'impact des plans d'eau



Coût : de 5000 à 30 000 € pour un effacement d'étang / animation 0€

- **Financement** : 60 % AELB, 20 % Région, 1 % Propriétaires, 10 % collectivités
- **MaO** : Syndicat-PnrM / Fédé58
- **Objectif** : sensibilisation de tous les propriétaires, réflexion sur une petite 10aine d'étangs ciblés
- **Budget total** : 95 k€ sur 6 ans

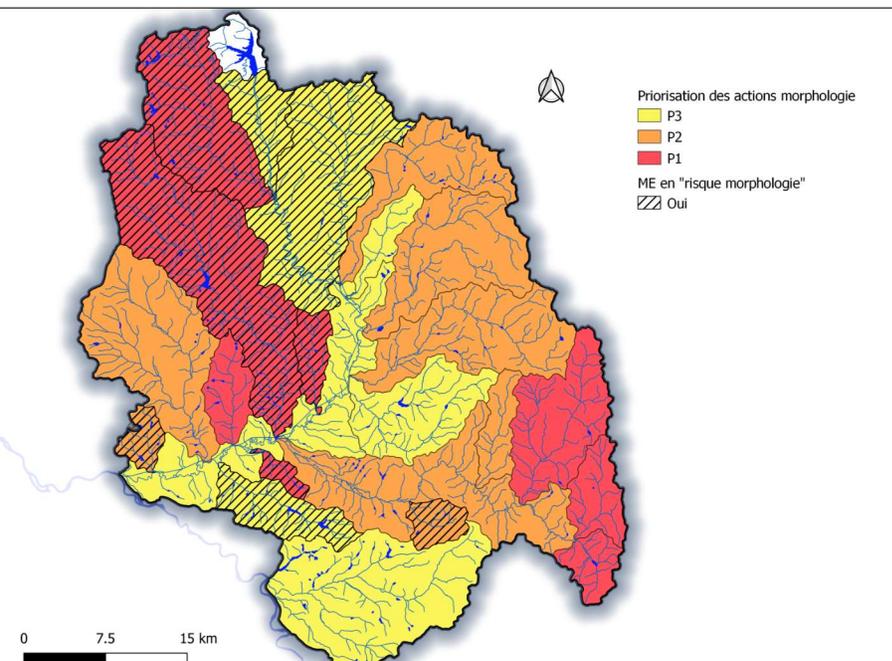
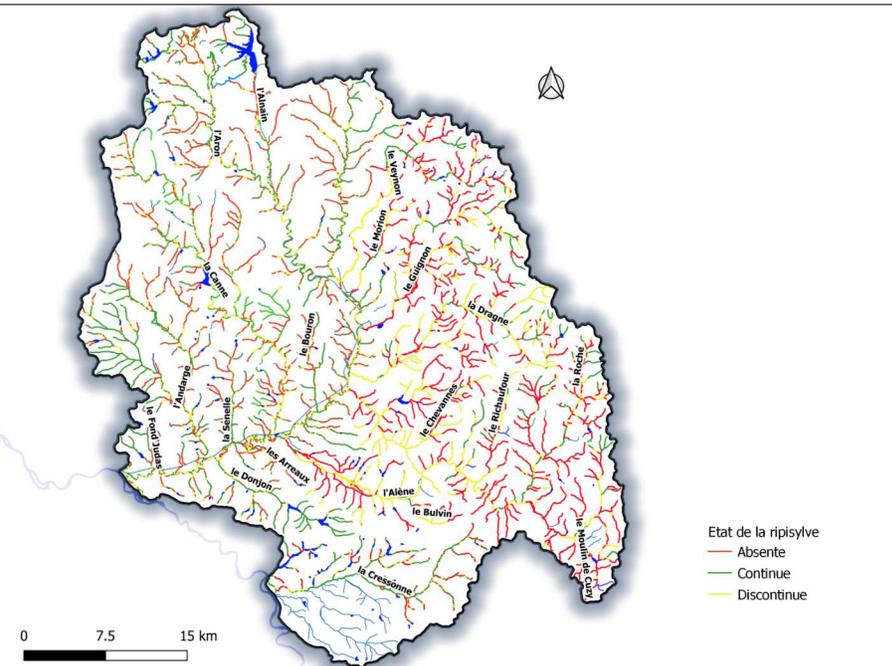
- **Connaître le patrimoine**, les usages, préciser les impacts locaux
- **Sensibiliser et informer sur les bonnes pratiques de gestion des étangs** (réglementation, vidanges, espèces invasives, etc)
- **Au cas par cas, sur les secteurs où un impact avéré est constaté, selon les porteurs de projet volontaires**, évaluer les solutions d'aménagement, dérivation, effacement

- **Remédier à des difficultés d'entretien** et dysfonctionnements (abandon, mauvaise étanchéité de la digue, comblement du plan d'eau, ...)
- **Remédier à des contraintes de sécurité**
- Nécessitant des **coûts financiers conséquents d'entretien, de réparation ou de mise aux normes** (création d'un moine, d'une dérivation, ...).
- **Intérêt paysager et écologique**

- **Rétablir la continuité écologique** du cours d'eau et ainsi le retour d'espèces aquatiques menacées ;
- **limiter la dégradation de la qualité de l'eau** liée à l'étang et à ses vidanges ;
- **Retrouver un lit naturel et une rivière vivante** en restaurant la morphologie du cours d'eau

AXE 1 : Restaurer et préserver les milieux

Restaurer la morphologie et la qualité des habitats

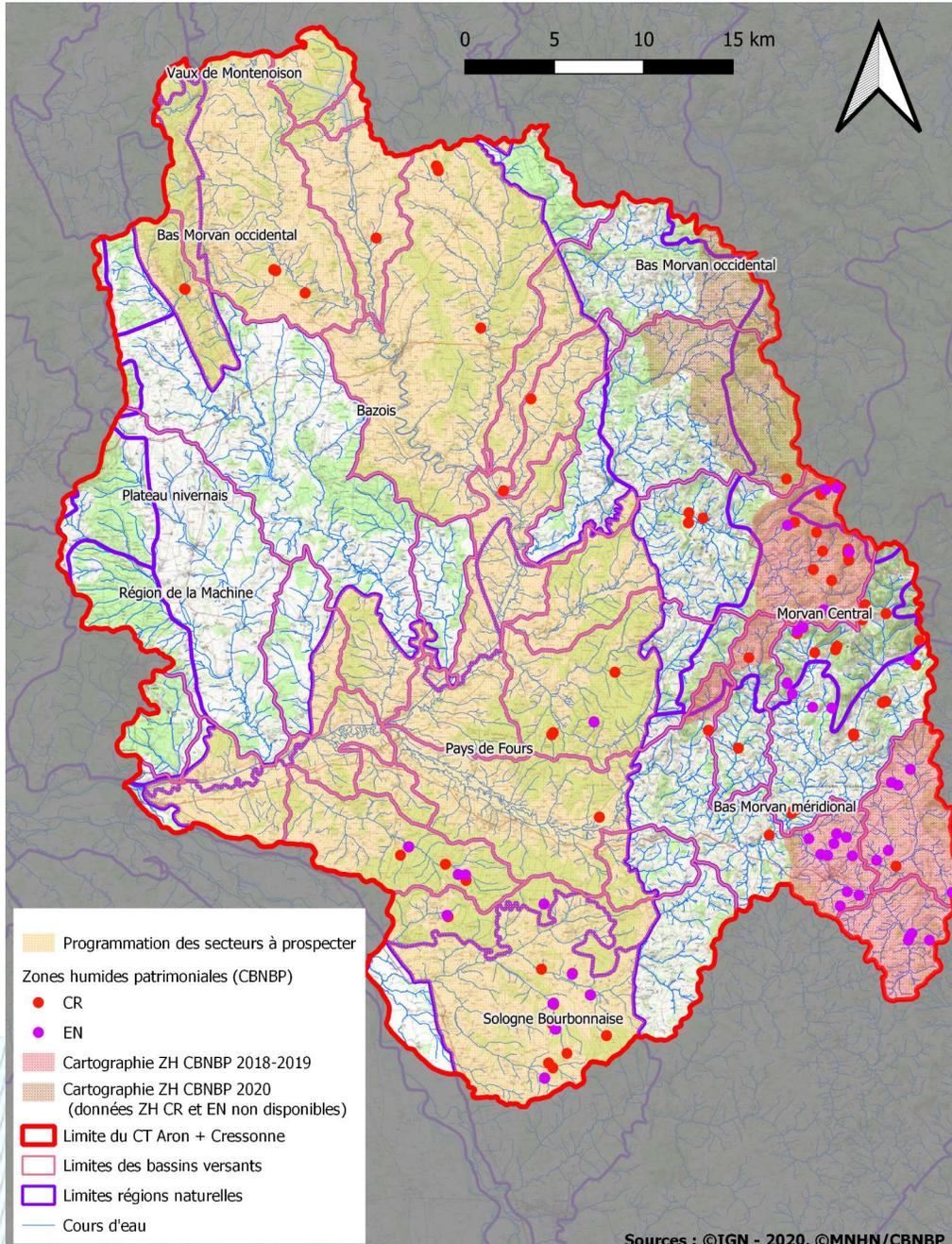


- **Pose de clôtures**
- **Replantation ripisylve, valorisation de la gestion des haies**
- **Aménagements (abreuvoirs, passages à gué, etc.)**
- **Remise dans le lit d'origine**
- **Des actions VOLONTAIRES et 100 % financées dans le cadre du Contrat Territorial**

- **Objectif : restaurer 40 km de cours d'eau**
- **Coût : ~15 €/ml restauré**
- **Financement : 50 % AELB, 20 % Région, 30 % Collectivités**
- **Budget total : 434 k€ sur 6 ans**

AXE 1 : Restaurer et préserver les milieux

Restaurer et préserver les zones humides



→ **Identification des zones humides à enjeux clés** (biodiversité, hydrologie, éco) – CBN, CEN
→ **information et sensibilisation** patrimoine existant, et bonnes pratiques de gestion communes et privés, **journées techniques collectives** agriculture et potentiel ZH
→ **Travaux de préservation et de restauration des ZH**

- **Financement : 55 % AELB, 15 % Région, 18, % collectivités, 12 % CBN**
- **Objectif : Préserver et restaurer les ZH clés du BV de l'Aron**
- **MaO : Syndicat-PnrM / CBN**
- **Budget total : 168,7 k€ sur 6 ans**



AXE 1 : Restaurer
et préserver
les milieux

Restaurer
et préserver
les mares



- **Préserver et restaurer des réseaux de mares sur le pourtour du Morvan à enjeu triton crêté à identifier**
- **Restaurer et mettre en valeur un patrimoine local**
- **Péréniser des solutions pour l'abreuvement des animaux**

- **Financement : 63 % AELB, 18, % collectivités, 5 % Fédé chasse, 14 % CD58**
- **Objectif : Préserver et restaurer les réseaux de mares à enjeux du BV Aron**
- **Budget total : 228 k€ sur 6 ans**

AXE 2 : Restaurer et protéger la qualité de l'eau

Limitier les pollutions urbaines



Morvan INVITATION

Passer au zéro phyto dans le cimetière en 2022, comment faire ?
L'interdiction des pesticides dans les cimetières et les terrains de sport est proche. Êtes-vous prêts ? Comment passer au zéro phyto sans y passer beaucoup plus de temps ?

**JOURNÉES TECHNIQUES
ZÉRO PHYTO – CIMETIÈRES VÉGÉTALISÉS**
ouvertes aux agents et aux élus
des Contrats Territoriaux Cure Yonne et Aron



le mardi 15 juin à 9h à la mairie de Lormes (58)
ou
le jeudi 17 juin à 9h à la mairie de Luzy (58)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h - 12h30, en salle :	- les méthodes alternatives - le cimetière - la gestion différenciée, comment s'organiser ?
14h - 17h, en extérieur :	- visite de cimetières végétalisés [le 15/06 Lormes puis Ruages, le 17/06 Luzy] - retours d'expériences des communes - démonstration de matériel

INSCRIPTIONS :
Les journées techniques sont gratuites, sur inscription uniquement. **AVANT le 11 juin 2021**, en cliquant sur le lien suivant [Formulaire d'inscription](#)
par mail : amalia.molina@parcdumorvan.org, par téléphone 03 86 78 79 00

Si plusieurs personnes d'une même commune sont intéressées, veuillez à préciser les noms de tous les participants dans le formulaire.

Le repas du midi n'est pas pris en charge. Selon les possibilités des restaurateurs et l'évolution des conditions sanitaires, le PnrM essaiera de réserver un repas, qui sera à régler sur place. Veuillez à préciser le nombre de personnes qui souhaitent déjeuner.

 Parc naturel régional Morvan

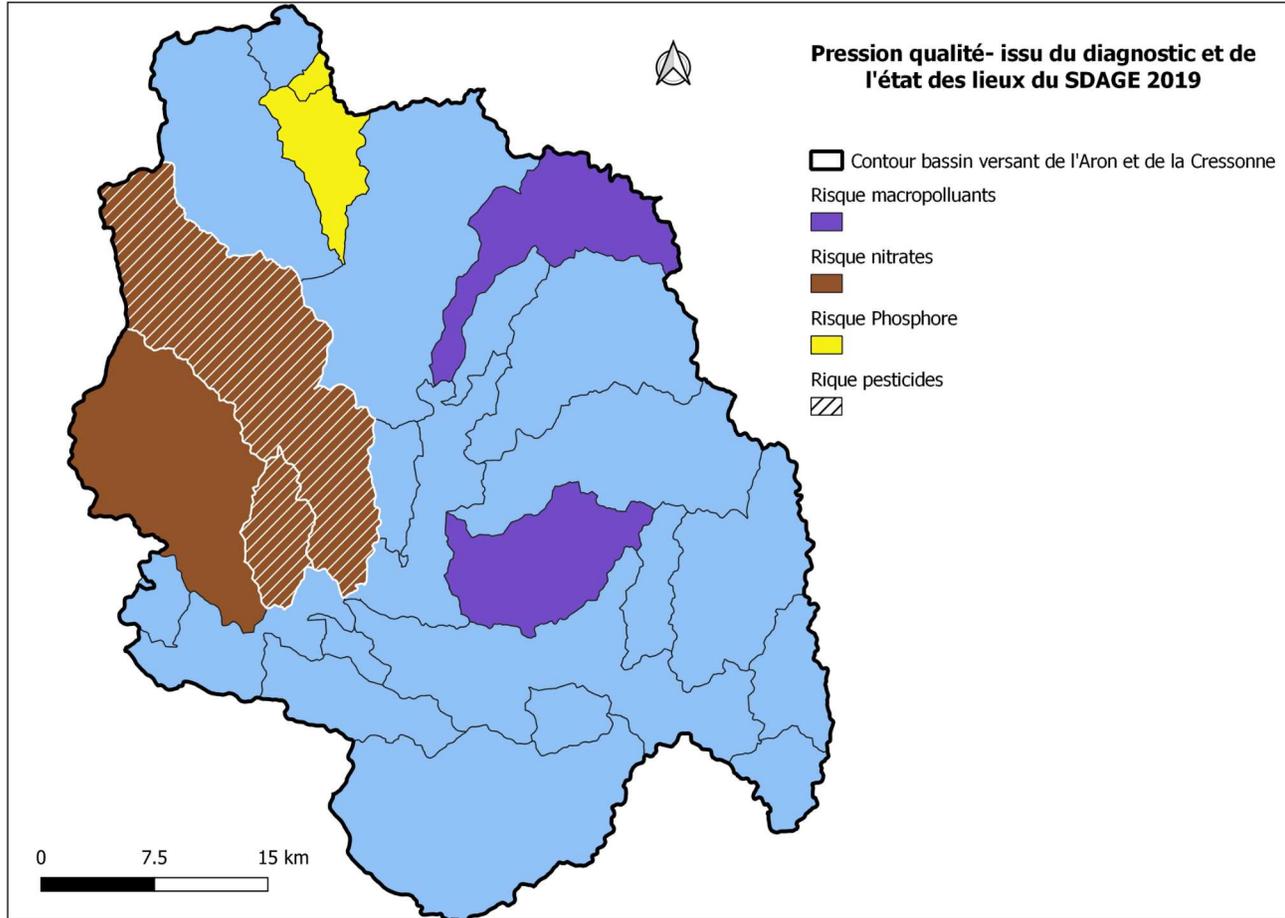
→ **Accompagner la mise en place du zéro phyto dans les communes et les démarches de végétalisation : sensibilisation, diagnostics, formations pour les élus et les agents : ex le 15 et le 17 juin**

→ **Informier, sensibiliser, partager les expériences sur les mises au normes pour l'ANC, groupe de travail et journées de sensibilisation**

- **Financement : 12 % AELB, 88 % collectivités**
- **MaO : Syndicat-PnrM**
- **Budget total : 4500€ sur 6 ans**

AXE 2 : Restaurer et protéger la qualité de l'eau

Limitier les pollutions diffuses d'origine agricoles



- **Mieux connaître l'origine des pollutions, les typologies d'exploitations, le contexte social, les démarches et projets en cours**
- **Partager le diagnostic et identifier les leviers d'actions**
- **Se donner des objectifs partagés d'amélioration de qualité de l'eau**
= réalisation d'un **diagnostic agricole en année 1** sur les masses d'eau concernées
- **Mise en œuvre d'action sur les masses d'eau prioritaires** (formations, journées collectives, développement AB, contractualisation MAEC, etc.)

- **Financement : 55 % AELB, 11 % Région, 34 % Collectivités**
- **Budget total : 83 k€ sur 6 ans**

Contexte des ressources en baisse

MétéoFrance « Dans 30 ans, 2020 sera une année normale. 1 année sur 2 sera une année « chaude »

BRGM « 4 dernières années recharges des nappes moyenne à faible ». « Un socle cristallin vulnérable aux périodes de sécheresse »

Banque Hydro et Explore 70 : Des débits sur l'Aron ayant déjà diminué de 10 % à 30 % depuis 1988, une tendance à la diminution de -15 % à -40 % selon les mois

BV : 44 % des masses d'eau en risque hydrologie

- **Un besoin de connaissance :**
- → Quelle quantité de **volumes prélevés** actuellement dans le BV et quelle répartition ?
- → Quelles **quantités disponibles** ? Dans le futur avec le **Changement Climatique** ?
- → **Quels objectifs** est ce que l'on se donne ?
- → **Comment adapter les usages** et **économiser l'eau** ? Connaître nos **marges de manœuvre dans le BV pour les prélèvements**



De multiples usages

+ de 3300 étangs

- **Syndicats d'eau potable**, ex SIAEP Ixeure « Des difficultés pour distribuer l'eau potable »
« multiplication des demandes de devis pour raccordement, et irrigation des prés »
« 1/5 de l'eau vendue est pour alimenter le bétail »
- **Une augmentation des forages domestiques** (<1000 m³), **beaucoup de prélèvements « invisibles »** pour la DDT
- Des demandes de retenues pour **l'agriculture**, vulnérabilité face aux sécheresses

→ **Etude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » HMUC**



- **Financement : 70 % AELB, 30 % collectivités**
- **MaO : Syndicat-PnrM**
- **Budget total : 40 k€ sur 6 ans**

AXE 3 : S'adapter face au changement climatique

Mieux gérer les eaux pluviales et économiser l'eau

Informé, animer

- **Identification d'actions sur la base du diagnostic**
- **Eau et agriculture**
 - **S'associer pour informer sur les retenues, journées d'informations, plaquette en association avec a CA**
 - **Avoir une approche globale de l'eau sur l'exploitation** : vers la réalisation de diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de l'eau
 - Ex : stage en cours sur le BV Veynon**
 - **Accompagner des porteurs de projets concernant des économies d'eau**
- **Eau et ville**
 - **Mieux gérer les eaux pluviales en ville** : infiltration et désimperméabilisation, études en travaux
- **Sensibilisation et communication (cf Axe 4) pour les économies d'eau, l'eau et le changement climatique**
 - **Financement : 60 % AELB, 40 % collectivités**
 - **MaO : Syndicat-PnrM**
 - **Budget total : 195 k€ sur 6 ans**



Assises de l'eau : « -25 % d'usages de l'eau d'ici 2035 pour nous adapter et laisser de l'eau aux milieux naturels »



« Les retenues ne pourront que partiellement réduire les risques de sécheresses agronomiques, notamment du fait de leur faible efficacité lors des sécheresses longues (pluri-annuelles) » (Wan et al. 2018)

« La dépendance à la disponibilité d'eau est un facteur de vulnérabilité et non pas de résilience » (Di Baldassare et al. 2018)

- **Diagnosics biologiques pré-travaux**
- **Inventaires de suivis des populations d'espèces patrimoniales**
- **Gestion des espèces invasives**
- **Suivi de la qualité de l'eau- suivi d'impact des travaux**

- **Financement : 62,7 % AELB, 3,2 % Région, 5 % SHNA, 29,1 % collectivités**
- **MaO : SHNA / Syndicat-PnrM**
- **Budget total : 133,5 k€ sur 6 ans**

→ **Entretien des cours d'eau**

- **Financement : 100 % collectivités**
- **MaO : Syndicat-PnrM**
- **Budget total : 180 k€ sur 6 ans**



→ **Sensibiliser et informer les scolaires sur l'importance et les fonctionnalités des milieux aquatiques**

→ **Animation et sensibilisation du grand public, particuliers, professionnels : eau et changement climatique, rivières, colloques, ateliers, balades**

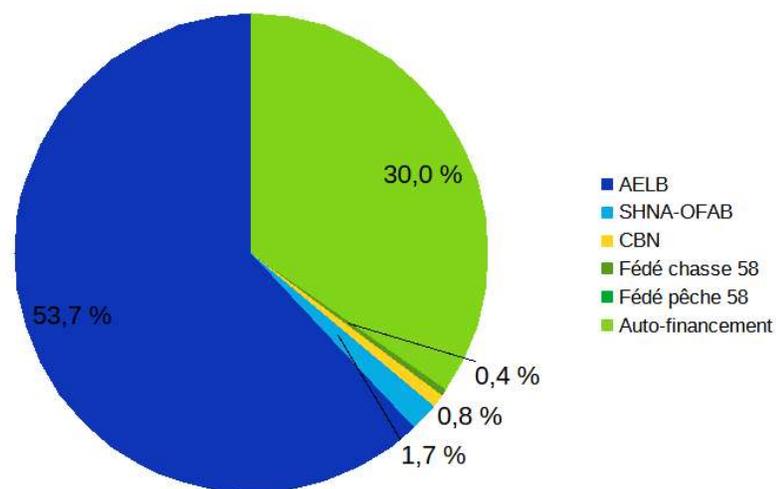
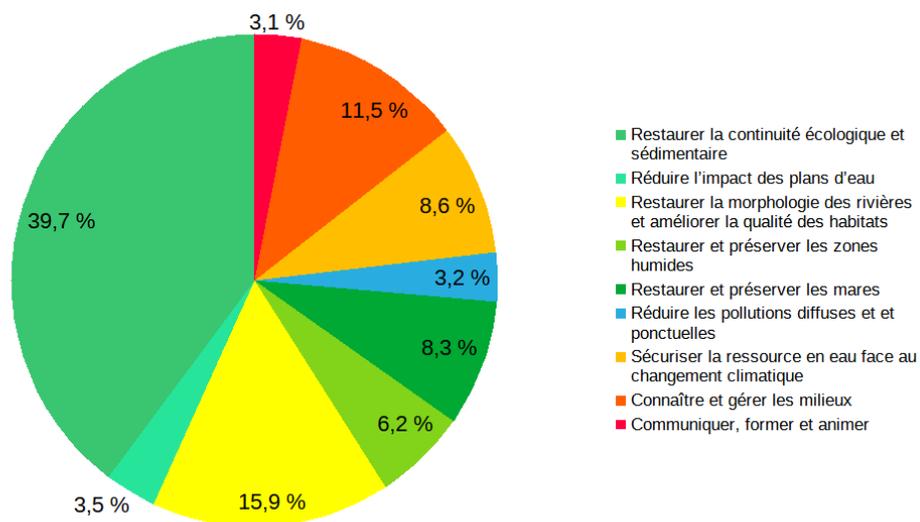
→ **Communication : plaquettes, retours d'expérience, lettre de l'eau**

→ **Evaluation du contrat**

- **Financement : 50 % AELB, 22,6 % Région, 5 % SHNA, 27,4 % collectivités**
- **MaO : Syndicat-PnrM**
- **Budget total : 85 k€ sur 6 ans**



Le Budget d'investissements



- Budget total Contrat Territorial = Investissements + Fonctionnement**
4,88 € + (1,12€ ou 1,84€)
= 6 à 6,35 €/hab/an

- Budget TOTAL sur 6 ans : 2,7 M€**
- 461 960 € / an**
Financement : 53,7% AELB + 12,3% Région + 30% Collectivités + 4 % autres
- Reste à charge annuel : 136 687 €**
Taxe GEMA pour l'investissement : 4,88€/hab/an

100 % Pop	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	73 538 €	4,88 €
Amognes Coeur Nivernais	20 202 €	4,88 €
Morvan Sommets Grands Lacs	15 172 €	4,87 €
Sud Nivernais	22 143 €	4,88 €
Arroux Loire et Somme	4 401 €	4,87 €
Tannay Brinon Corbigny	1 189 €	4,87 €
Grand Autunois Morvan	41 €	4,37 €
80 % Pop + 20% Surf	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	75 302 €	4,99 €
Amognes Coeur Nivernais	21 314 €	5,14 €
Morvan Sommets Grands Lacs	14 331 €	4,60 €
Sud Nivernais	19 292 €	4,25 €
Arroux Loire et Somme	4 905 €	5,43 €
Tannay Brinon Corbigny	1 496 €	6,13 €
Grand Autunois Morvan	46 €	4,88 €
60 % Pop + 20 % Surf. + 20 % CE	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	77 488 €	5,14 €
Amognes Coeur Nivernais	22 291 €	5,38 €
Morvan Sommets Grands Lacs	12 967 €	4,17 €
Sud Nivernais	16 591 €	3,65 €
Arroux Loire et Somme	5 502 €	6,09 €
Tannay Brinon Corbigny	1 804 €	7,39 €
Grand Autunois Morvan	43 €	4,56 €



03 Gouvernance

a) Le mode de
représentation

Type :

→ **Syndicat mixte**, auquel les ECPI pourront **transférer** la **compétence GEMA** (L. 5211-61 du CGCT)

Membres :

Les EPCI-FP du Bassin versant : CC ACN, CC BLM, CC SN, CC MSGL, CC TBC / PnrM participation COPIL

Compétence :

→ **GEMA** « Gestion des Milieux Aquatiques » définie aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement du Code de l'Environnement :

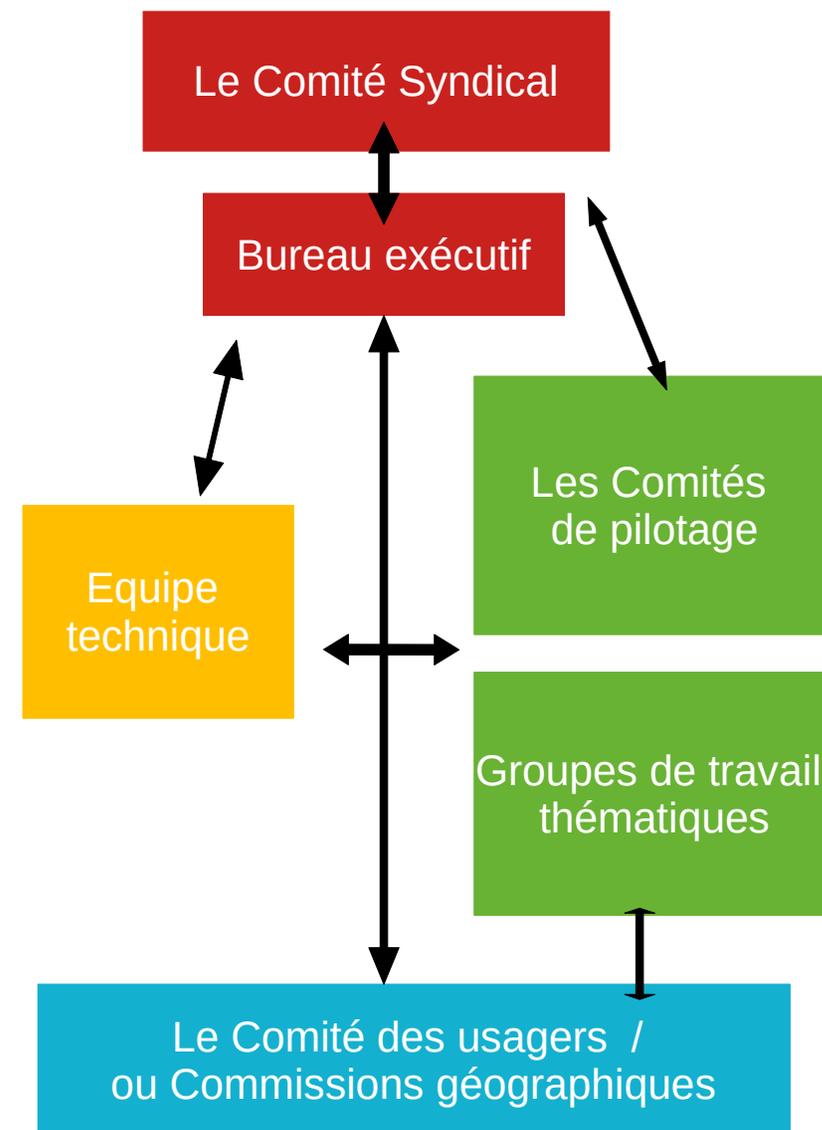
- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Périmètre :

- Le **bassin versant de l'Aron : 58+71**
- Eclaircir le cas de la Cressonne : possibilité de conventionnement entre la CC BLM et le SMBVAS pour la mise en œuvre d'un programme d'actions sur la Cressonne par le SMBVAS

Equipe :

- 2 ETP directeur/animateurs + 0,5 ETP adm et compta
- **1 bureau au centre du BV** : dans la CC majoritaire : Moulins-Engilbert ? Châtillon en Bazois ? Cercy la Tour ?



Quel statuts ?

Portage par le Parc naturel régional du Morvan

Type :

→ **Syndicat mixte ouvert « à la carte »**, auquel les ECPI pourront transférer la compétence **GEMA**

Membres :

Les **EPCI-FP** du BV : CC ACN, CC BLM, CC SN, CC MSGL, CC TBC

Le PnrM = 28% du BV de l'Aron, 3 des 6 CC du BV membres du PnrM

Les EPCI en dehors du PnrM peuvent adhérer uniquement au syndicat mixte à la carte

Périmètre :

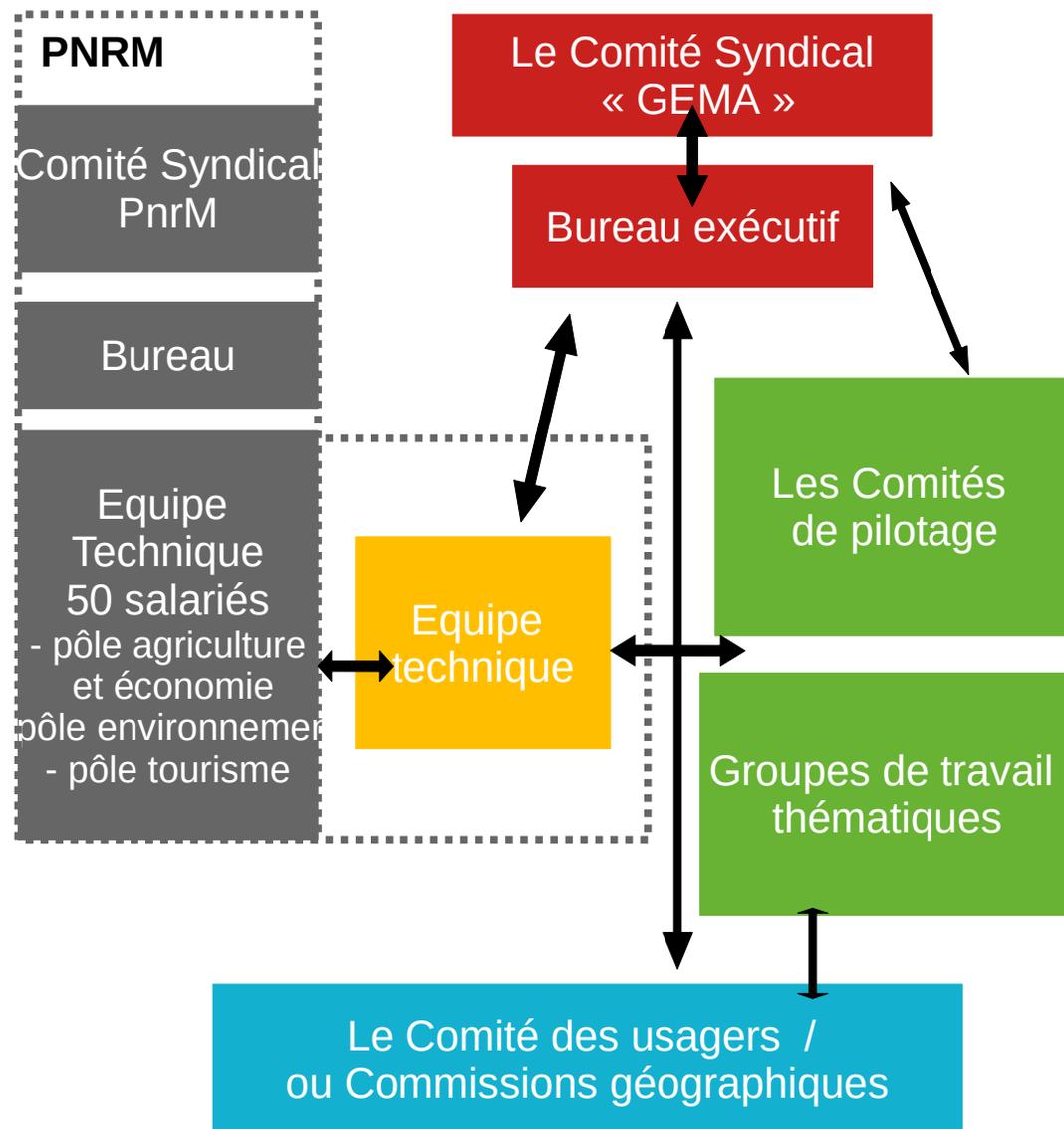
→ Le **bassin versant de l'Aron : 58+71**, éclaircir le cas de la Cressonne

Equipe :

- 2 ETP animateurs + 0,5 ETP adm et compta
- **2 bureaux au centre du BV** : 1 à Saint-Brisson Maison du Parc +1 au centre du BV, à Moulin-Engilbert ? Châtillon en Bazois ? Cercy la Tour ?

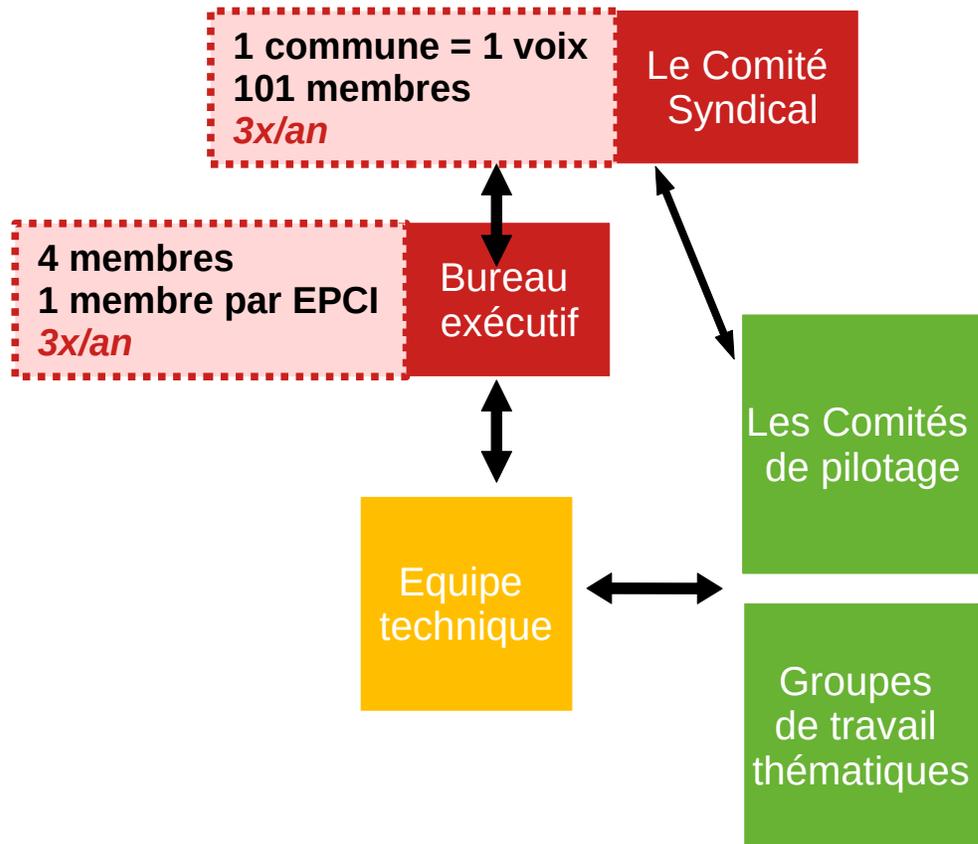
Syndicat mixte ouvert à la carte GEMA ≠ Syndicat mixte du PnrM

→ **Un comité syndical GEMA ARON spécifique**, distinct du comité syndical du parc. Ce CS décide du budget, s'intéresse aux questions liées aux rivières et milieux aquatiques et aux actions à engager

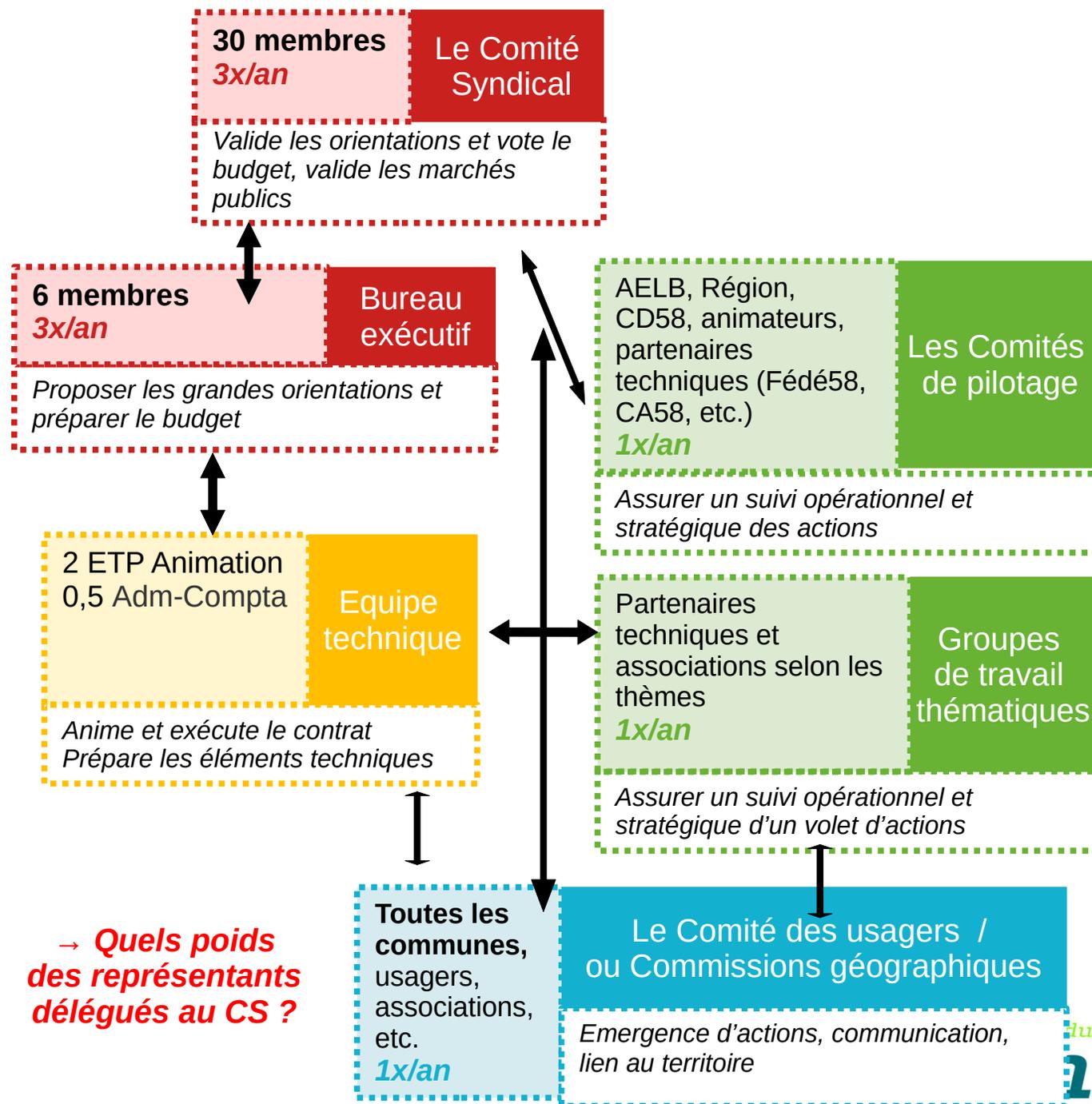


Quelle représentation ?

Que ce soit Syndicat ou PNRM



→ **Quelle faisabilité logistique ?**



→ **Quels poids des représentants délégués au CS ?**

Quelle représentation ?

Zoom sur le Comité des Usagers / Commissions géographiques

Toutes les communes, usagers, associations, etc.
1x/an

Le Comité des usagers

Ou des commissions géographiques :

- Toutes les communes,
- usagers,
- associations, etc.
- 1 Vice-président référent par commission

Aron aval

39 communes, 1 vice président

Aron amont

39 communes, 1 vice président

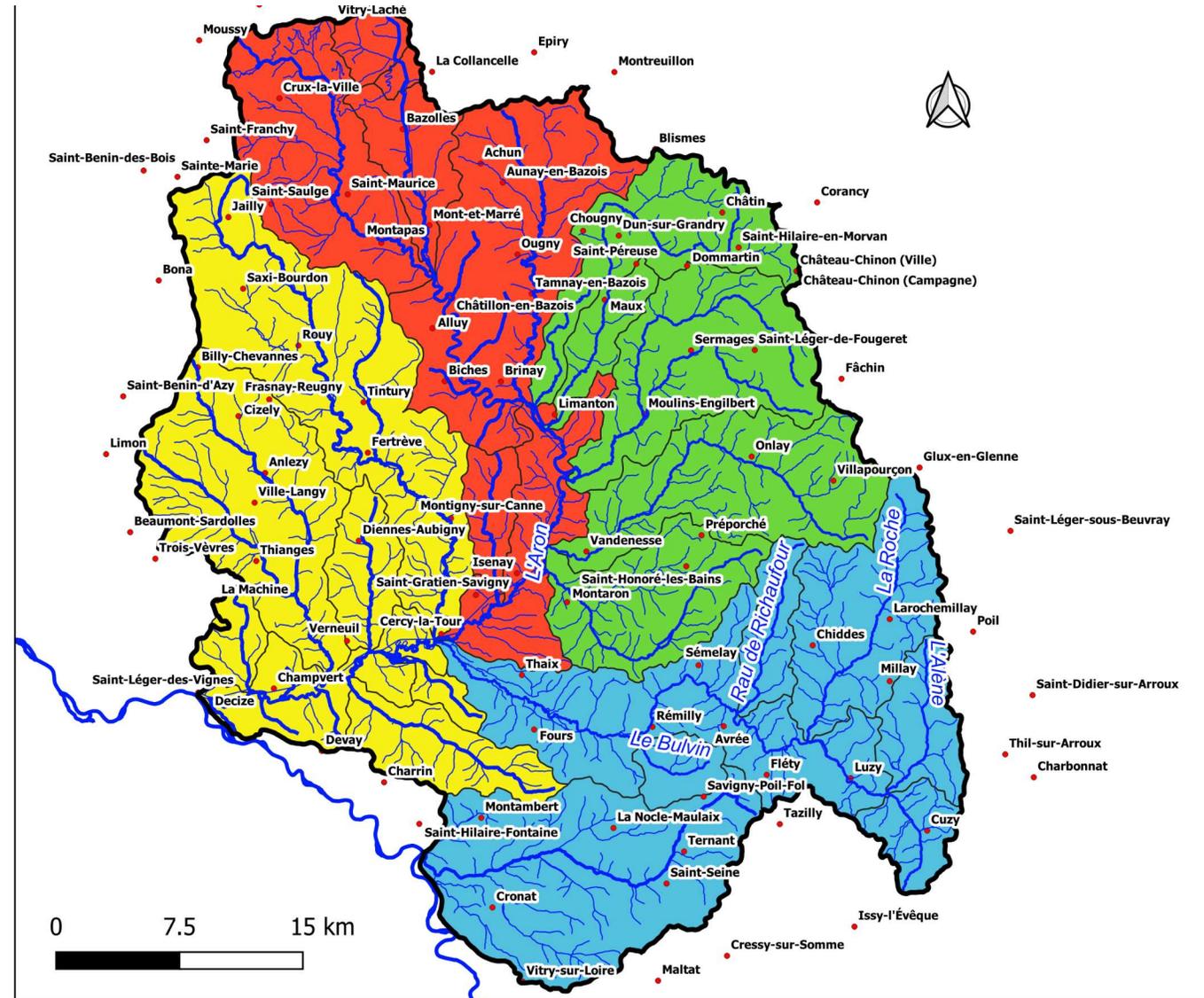
Alène Cressonne

36 communes, 1 vice président

Aron Morvan

30 communes, 1 vice président

1x/an

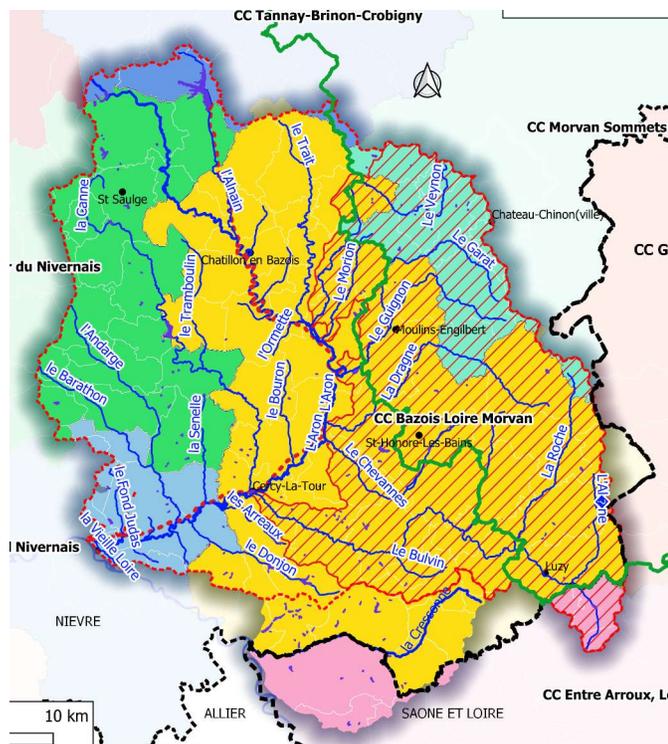


Commissions géographiques

- Aron aval : affluents de l'Aron de la confluence avec la Loire à Cercy-la-Tour sauf l'Alène
- l'Alène et la Cressonne
- Aron amont : l'Aron de sa source jusqu'à Cercy-la-Tour et ses affluents du Bazois
- Aron Morvan : affluents de l'Aron en rive droite côté Morvan

Quelle représentation ?

Zoom sur le Comité Syndical



→ Cc BLM majoritaire

EPCI	Nb communes	Pop proratisée EPCI	% pop	% BV	% CE
Bazois Loire Morvan	46	15083,1	53,8%	60,3 %	61,8 %
Amognes Coeur Nivernais	22	4142,9	14,8%	18,8 %	18,4 %
Morvan Sommets Grands Lacs	11	3113,2	11,1%	8,0 %	6,1 %
Sud Nivernais	7	4541,0	16,2%	5,8 %	6,3 %
Arroux Loire et Somme	6	904,1	3,2%	5,1 %	5,4 %
Tannay Brinon Corbigny	7	244,0	0,9%	2,0 %	2,0 %
Grand Autunois Morvan	2	9,4	0,03 %	0,0 %	0,0 %

Un Comité Syndical à 30 membres (1/3 des communes du BV) :

- 15 délégués pour la CC BLM
- 5 à 6 délégués pour la CC ACN
- 4 à 5 délégués pour la CC SN
- 4 délégués pour la CC MSGL

→ **Différents poids selon les clefs de répartition choisies :**

Un Bureau exécutif à 6 membres (25 % du CS) :

quelque soit la clef de répartition

- 3 délégués pour la CC BLM
- 1 délégué pour la CC MSGL
- 1 délégué pour la CC SN
- 1 délégué pour la CC ACN

EPCI	100 % Hab.	80 % Hab. +20 % Sup.	80 % Hab. +20 % CE.	60 % Hab. + 20 % Sup. +20% CE.
CC Bazois Loire Morvan	15	15	15	15
CC Amognes Coeur du Nivernais	5	6	5	6
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	4	4	4	4
CC Sud Nivernais	5	4	5	4
CC Entre Arroux Loire et Somme	1	1	1	1
CC Tannay-Brinon-Corbigny	0	0	0	0
CC Grand Autunois Morvan	0	0	0	0
TOTAL	30	30	30	30

Quel budget de fonctionnement ?

- Portage Syndicat	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL (TTC)	AELB	CRBFC	PnrM	Reste à charge
Charges de personnel	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	600 000 €	360 000 €	120 000 €		120 000 €
<i>Directeur – Animateur rivière</i>	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	330 000 €	60%	20%		20%
<i>Animateur rivière</i>	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	270 000 €	60%	20%		20%
Comptabilité et administration	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	134 400 €	80 640 €			53 760 €
<i>Administratif, comptabilité (0,5 ETP)</i>	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	134 400 €	60%			40%
Matériel, Immobilier	36 000 €	31 500 €	31 500 €	31 500 €	31 500 €	31 500 €	193 500 €	93 600 €			99 900 €
<i>Fonctionnement, véhicules, charges</i>	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	156 000 €	60%			40%
<i>Matériel informatique, et équipements</i>	6 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	13 500 €				100%
<i>Frais de location locaux</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	24 000 €				100%
Gouvernance	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	36 000 €	0 €	0 €		36 000 €
<i>Indemnités élus</i>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €				100%
<i>Frais déplacement élus</i>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €				100%
TOTAL (TTC)	164 400 €	159 900 €	963 900 €	534 240 €	120 000 €	0 €	309 660 €				
AELB	89 040 €	89 040 €	89 040 €	89 040 €	89 040 €	89 040 €	534 240 €				
CRBFC	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	120 000 €				
PnrM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
Reste à charge	55 360 €	50 860 €	309 660 €								

Scénario syndicat
Reste à charge annuel : 51 610 €

- Portage PNRM	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL (TTC)	AELB	CRBFC	PnrM	Reste à charge
Charges de personnel	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	540 000 €	324 000 €	108 000 €		108 000 €
<i>Animateur rivière</i>	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	270 000 €	60%	20%		20%
<i>Animateur rivière</i>	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	270 000 €	60%	20%		20%
Comptabilité et administration	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	134 400 €	80 640 €	0 €	53 760 €	0 €
<i>Administratif, comptabilité (0,5 ETP)</i>	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	134 400 €	60%		40%	
Matériel, Immobilier	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	156 000 €	93 600 €	0 €		62 400 €
<i>Fonctionnement, véhicules, charges</i>	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	156 000 €	60%	-		40%
<i>Matériel informatique et équipements</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
<i>Frais de location locaux</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
Gouvernance	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €	0 €	0 €		18 000 €
<i>Indemnités élus</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €				
<i>Frais déplacement élus</i>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18 000 €				100%
TOTAL (TTC)	141 400 €	848 400 €	498 240 €	108 000 €	53 760 €	188 400 €					
AELB	83 040 €	83 040 €	83 040 €	83 040 €	83 040 €	83 040 €	498 240 €				
CRBFC	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	108 000 €				
PnrM	8 960 €	8 960 €	8 960 €	8 960 €	8 960 €	8 960 €	53 760 €				
Reste à charge	31 400 €	188 400 €									

Scénario PNRM
Reste à charge annuel : 31 400 €

Quel budget de fonctionnement ?

	1 – Portage PnrM		2 – Portage Syndicat	
100 % Pop	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	16 893 €	1,12 €	27 766 €	1,84 €
Amognes Coeur Nivernais	4 641 €	1,12 €	7 628 €	1,84 €
Morvan Sommets Grands Lacs	3 485 €	1,12 €	5 729 €	1,84 €
Sud Nivernais	5 087 €	1,12 €	8 361 €	1,84 €
Arroux Loire et Somme	1 011 €	1,12 €	1 662 €	1,84 €
Tannay Brinon Corbigny	273 €	1,12 €	449 €	1,84 €
Grand Autunois Morvan	9 €	1,00 €	15 €	1,65 €
80 % Pop + 20% Surf	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	17 299 €	1,15 €	28 432 €	1,89 €
Amognes Coeur Nivernais	4 896 €	1,18 €	8 048 €	1,94 €
Morvan Sommets Grands Lacs	3 292 €	1,06 €	5 411 €	1,74 €
Sud Nivernais	4 432 €	0,98 €	7 284 €	1,60 €
Arroux Loire et Somme	1 127 €	1,25 €	1 852 €	2,05 €
Tannay Brinon Corbigny	344 €	1,41 €	565 €	2,32 €
Grand Autunois Morvan	11 €	1,12 €	17 €	1,84 €
60 % Pop + 20 % Surf. + 20 % CE	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)	Cotisation annuelle	Taxe GEMAPI (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	17 801 €	1,18 €	29 258 €	1,94 €
Amognes Coeur Nivernais	5 121 €	1,24 €	8 417 €	2,03 €
Morvan Sommets Grands Lacs	2 979 €	0,96 €	4 896 €	1,57 €
Sud Nivernais	3 811 €	0,84 €	6 264 €	1,38 €
Arroux Loire et Somme	1 264 €	1,40 €	2 077 €	2,30 €
Tannay Brinon Corbigny	414 €	1,70 €	681 €	2,79 €
Grand Autunois Morvan	10 €	1,05 €	16 €	1,72 €

Scénario Syndicat :

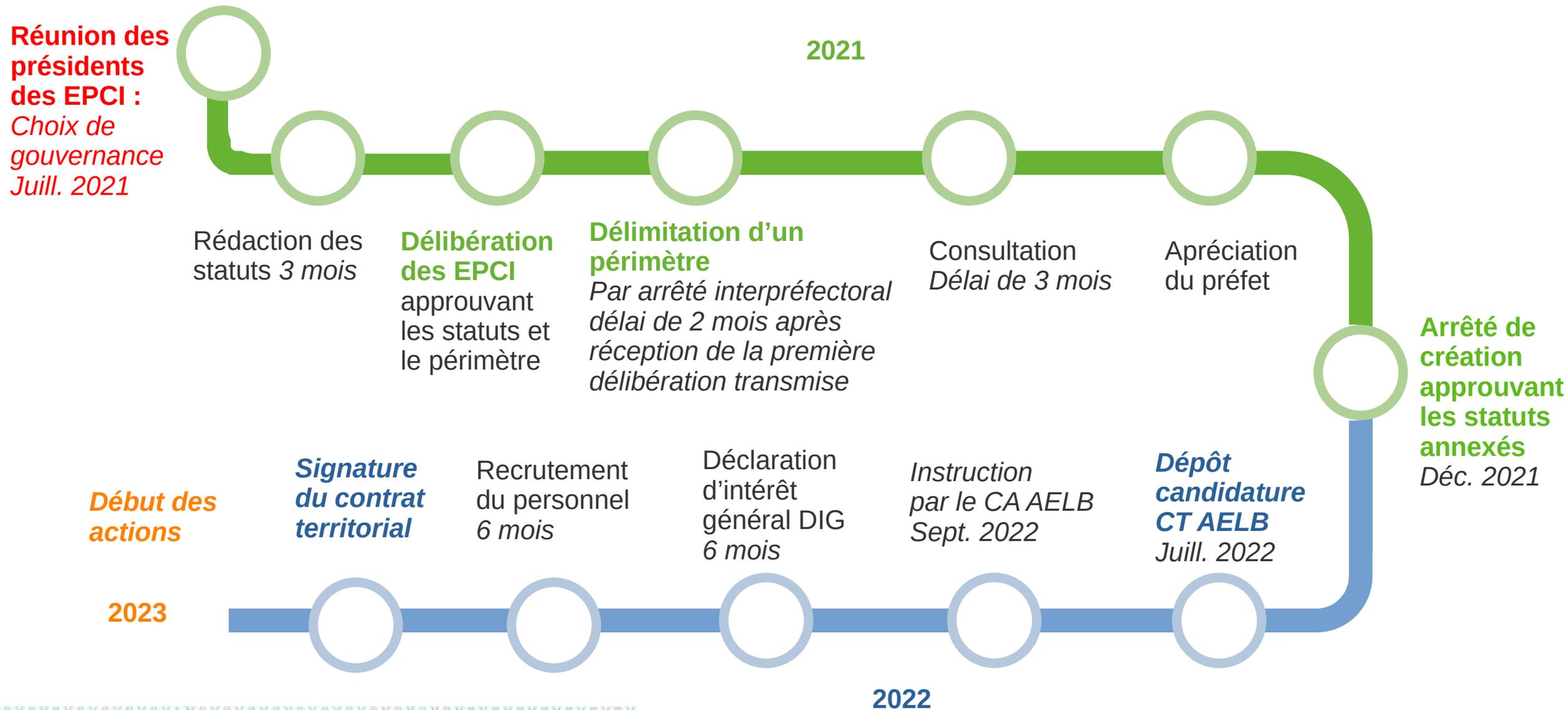
Taxe GEMA pour le fonctionnement : 1,84 €/hab/an

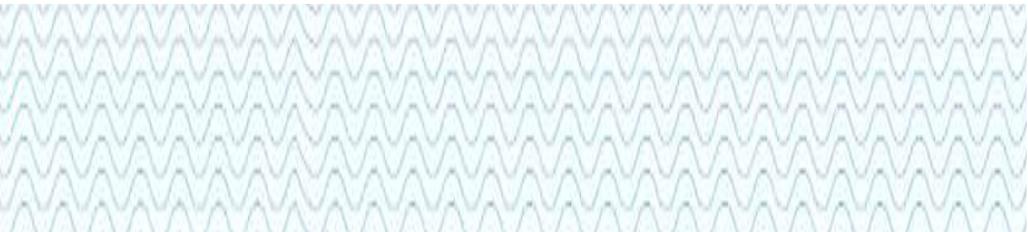
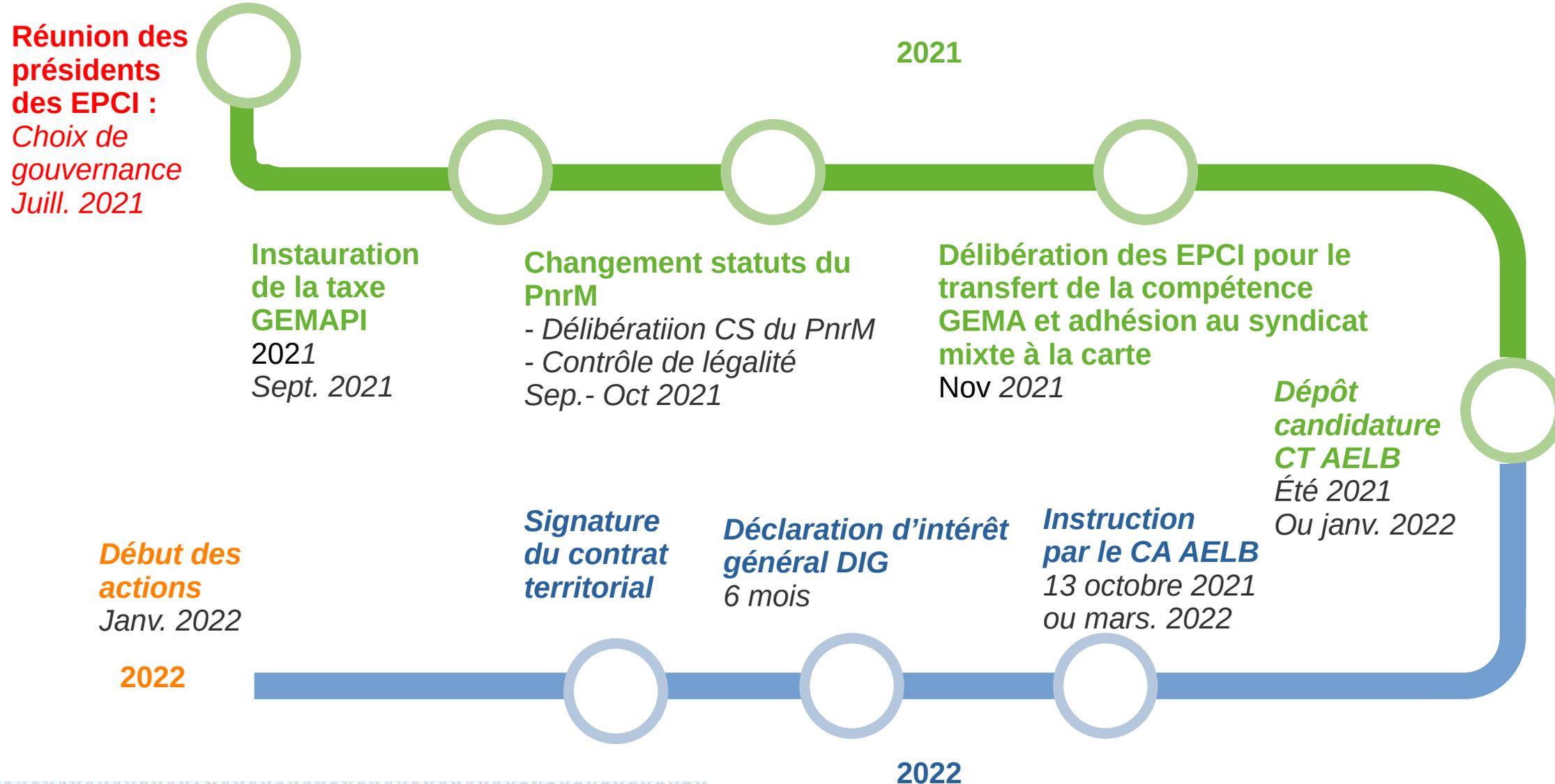
TOT = 4,88+1,84= 6,35 €/hab/an

Scénario PNRM :

Taxe GEMA pour le fonctionnement : 1,12 €/hab/an

TOT = 4,88+1,12= 6 €/hab/an





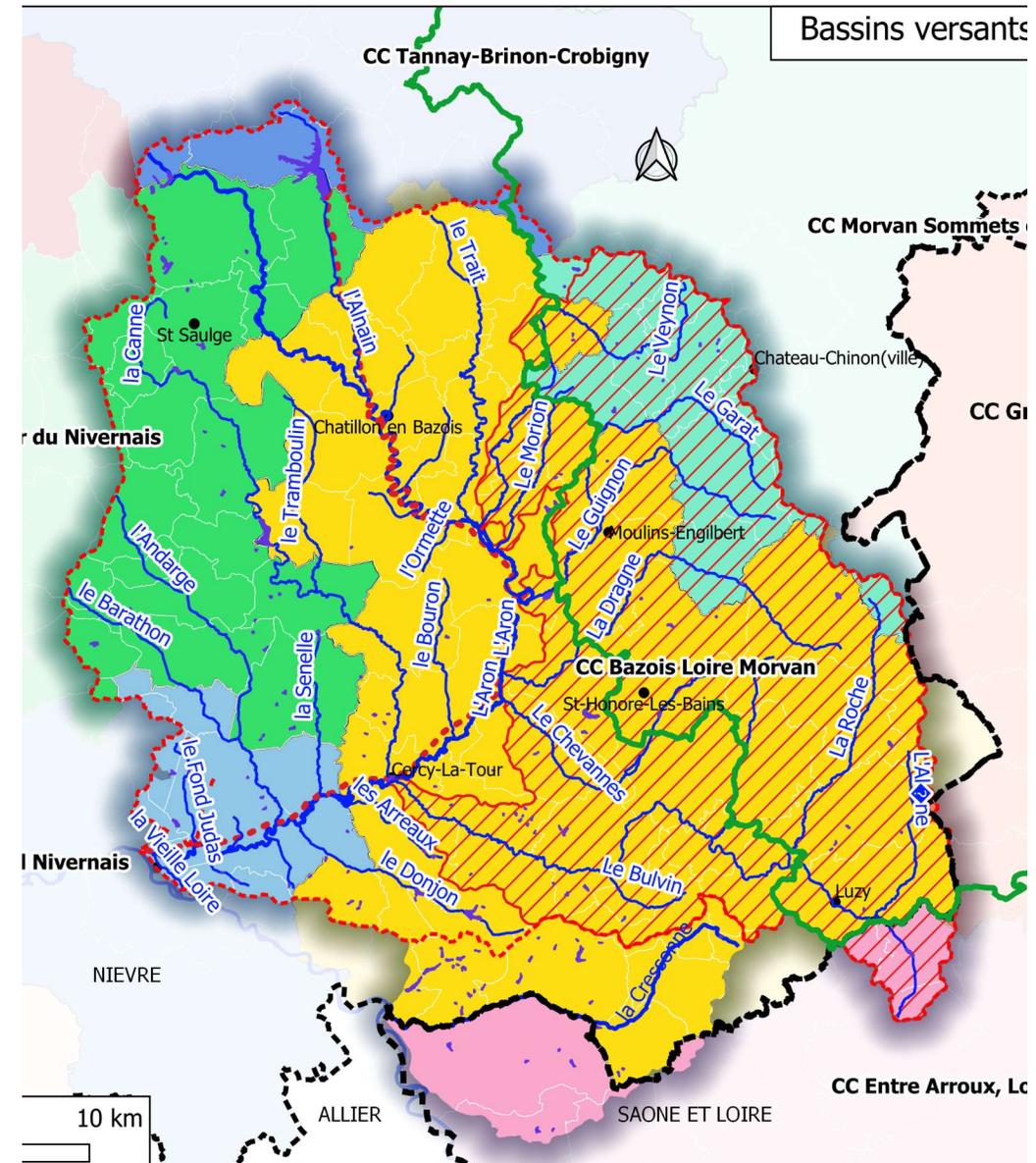
Création d'un syndicat

Les avantages + :

- Structure cohérente hydrographiquement
- Continuité des actions
- Représentation locale et possibilité d'implication des élus du territoire
- Création d'un pool de compétence et d'ingénierie technique mutualisé
- Soutien financier de la région
- Meilleure visibilité localement et intégration dans le schéma régional d'organisation de la gestion de l'eau
- Possibilité de mobilisation de compétences existant localement comme le PNRM via des conventionnements

Les faiblesses - :

- Temps de structuration et pour la dotation des moyens à la nouvelle structure
- Légitimité pour agir à construire sur le terrain et de confiance avec les acteurs du territoire
- Un nouveau syndicat qui s'ajoute à la mosaïque des structures déjà existantes sur le territoire

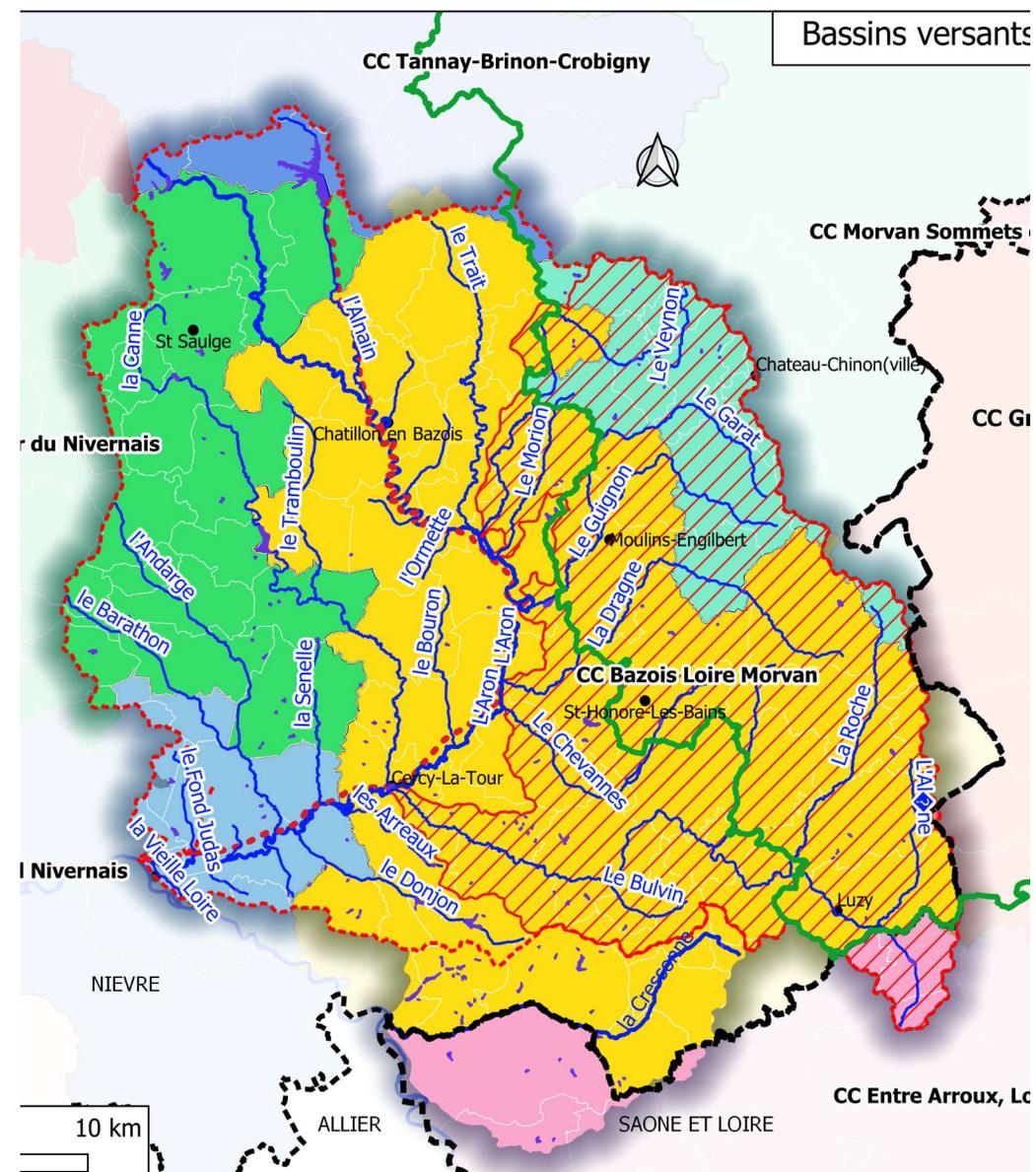


Les avantages + :

- Une structure qui **porte déjà la GEMA**
- Une **expérience** forte grâce au portage de nombreux CT
- **Relation privilégiée** avec les services de l'État, l'AELB, et CRBFC
- Connaissance des acteurs locaux partenaires, élus, **confiance et légitimité** pour agir
- **Pool de techniciens, d'ingénierie, et d'animateurs** opérationnels
- **Possibilité de démarrage** des actions rapidement
- **Continuité et pérennité** des actions
- **Statuts** du PnrM déjà adaptés pour le transfert de la GEMA : syndicat mixte ouvert à la carte
- Transversalité des missions du parc : **faciliter le lien avec d'autres initiatives** et de **mobiliser d'autres compétences** (ex pole agriculture et filières durables, forêt, énergie)
- **Bonne visibilité localement** et **partenariats** avec d'autres initiatives pouvant bénéficier le CT (ex Life Natur Adapt'), Atelier Forêt, recherche, et acteurs économique

Les faiblesses - :

- Temps de structuration et pour la dotation des moyens à la nouvelle structure
- **Légitimité pour agir à construire** sur le terrain et de confiance avec les acteurs du territoire
- Un nouveau syndicat qui s'ajoute à la mosaïque des structures déjà existantes sur le territoire





04 Prochains pas



Le calendrier

1- Délibération des EPCI sur la gouvernance en juillet 2021 :

→ Une rencontre entre les présidents des EPCI du BV organisée par le PNRM ?

2- Candidature : trois documents à produire :

- Stratégie territoriale
- Feuille de route
- Contrat Territorial

Scénario 1

Juillet
2021

Fin de la phase
d'élaboration

Finalisation de la Stratégie de Territoire,
de la Feuille de Route, et du Contrat Territorial
– Avec les partenaires financiers - En concertation avec les
acteurs du territoire

Juillet
2021

Dépôt du Contrat
auprès de
l'Agence de l'Eau

Sept -
Oct
2021

Phase d'instruction

2 mois : examen du dossier par l'AELB
Instruction du dossier : - par le Conseil d'Administration de l'AELB
- par la Commission Permanente régionale

Janv.
2022

Mise en oeuvre

Scénario 2

Juillet-
nov.
2021

Déc.
2021

Janv -
Mars
2021

Janv.
2022